

BIOT [']INFOS

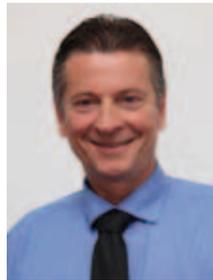
TRIMESTRIEL HIVER 2013

P 25

ÉVÉNEMENTS

Biot et les Templiers P 34





ÉDITO

Chers Amis Biotois,

Je vous présente tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année et vous invite cordialement à la traditionnelle cérémonie des Vœux, le vendredi 11 janvier 2013 à 18h30 au Sophia Country Club.

L'année 2013 sera marquée au sein de notre commune, par l'achèvement de travaux modernisant nos équipements structurants, jusque-là très en retard.

Ainsi, le samedi 19 janvier à 11h, vous êtes conviés à l'inauguration du Pont-Vieux entièrement rénové, de la route d'Antibes sur laquelle nous avons enfoui les réseaux aériens et créé un trottoir orné de murets en pierre sèche dans l'esprit méditerranéen, et de l'extension du parking paysager de la Fontanette.

Les travaux du Complexe Sportif Pierre Operto battent leur plein afin d'être livré aux sportifs pour l'été 2013 : stade Pierre Bel en pelouse synthétique pour un entraînement régulier par tout temps et doté d'une tribune couverte, 2 terrains supplémentaires pour le tennis club municipal, une salle polyvalente permettant la pratique de disciplines sportives au sol telles que le yoga ou le fitness, tout autant que des réunions ou conférences d'envergure.

Le chantier de l'église Sainte Marie-Madeleine poursuit son œuvre de restauration minutieuse, ce lieu cultuel et culturel devant rouvrir ses portes au printemps, tandis que la Médiathèque communautaire de Biot est en train de sortir de terre, avec une ouverture prévue fin 2013. Parallèlement à cela, nous venons d'achever la réfection des voiries du chemin de Vallauris et des Aspres et de réaménager le city stade de Saint Philippe. Enfin, le chantier des Bâchettes pourrait être lancé en cours d'année, suite à l'avis favorable sans réserve du commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif, dans le cadre de la révision simplifiée du PLU, et au retrait du déferé de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes sur la Délégation de Service Public du parking.

Par ailleurs, dans la politique des transports pour notre ville, je vous réaffirme ma mobilisation en faveur du tracé du Bus en site propre dans le quartier sophilopolitain de Saint Philippe, autant que je rejette fermement tout projet d'échangeur de l'autoroute A8 sur les terres biotoises.

Du côté des événements forts de l'année 2013, je vous donne deux rendez-vous majeurs :

- la 5^e édition de Biot et les Templiers, les 5,6 et 7 avril.
- le passage mythique du Tour de France pour son centenaire, le 3 juillet à Biot, sur lequel nous ne manquerons pas de promouvoir les pôles d'attraction de notre Cité du Verre.

Comme vous tous, j'ai appris avec une immense tristesse le décès de Michel Pavan, agent communal aux Services Techniques. Je salue sa mémoire et garde le souvenir d'un homme loyal, travailleur, souriant, volontaire et toujours prêt à rendre service. Michel a fait honneur au service public pendant 25 années dans la commune de Biot, qui lui était si chère.

Enfin, je recevrai les administrés sans rendez-vous, à ma permanence du samedi 26 janvier de 8h à 12h.

Avec mes meilleurs Vœux sincères et renouvelés,

Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



BIOT
SOPHIA ANTIPOLIS

Le Maire Jean-Pierre Dermit et le Conseil Municipal vous présentent leurs

MEILLEURS VŒUX

2013



www.biot.fr

BIOT 'INFOS

TRIMESTRIEL HIVER 2013

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la Ville de Biot

Directeur de la publication et
de la rédaction
Jean-Pierre Dermit, Maire

Conception
Service Communication

Rédaction
Service Communication
Services Municipaux
Associations biotoises
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr - infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
Service Communication

Impression
Trulli - Imprimé en 7500 exemplaires
N°ISNN : 1250-7415

Photos
Service Communication

Remerciements
Associations biotoises - Services Municipaux

Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur est labellisé Imprim'Vert® et respecte les normes PEFC® (forêts durablement gérées).



BIOT 'INFOS HIVER 2013



SOMMAIRE

P9 Vie communale
Biot soigne son entrée Sud



P 10
Projet d'aménagement du secteur des Bâchettes

P 15
Travaux dans votre quartiers



P 21 Environnement
Biot résolument engagée dans une prospective d'économies d'énergie

P 25 Biot Sophia Antipolis
EURECOM - Créateurs de talents

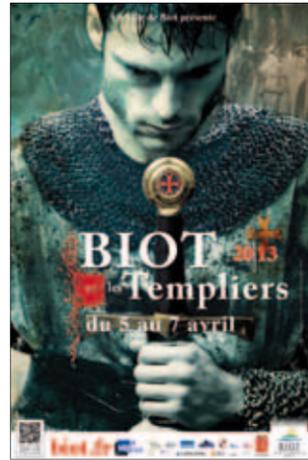


P 22 Les Biotois ont du talent
Retour aux sources pour exprimer leur talent

P 26 Économie, Tourisme
Jumelage Biot - Tacoma

P 33 Culture, Art, Événements
Fête du Mimosa

P 34
Biot et les Templiers 2013



P 39 Patrimoine, Histoire Locale, Traditions
Église Sainte Marie-Madeleine



P 42 Vie Scolaire, Jeunesse, Petite Enfance
Carnaval à Biot



P 45 Social, Humanitaire, Vie Citoyenne
Les ateliers du Club destination retraite



P 51 Sports
Les couleurs du Vélo Sprint Biotois à l'honneur



P 53 État-Civil
Le mariage à l'honneur

P 55
Nouveau à Biot

P 56
Infos pratiques

P 58
Agenda

CÉRÉMONIE DE PRÉSENTATION DES VŒUX DE LA NOUVELLE ANNÉE

INVITATION

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot, Vice-président de la CASA

Le Conseil Municipal

vous prie de bien vouloir honorer de votre présence

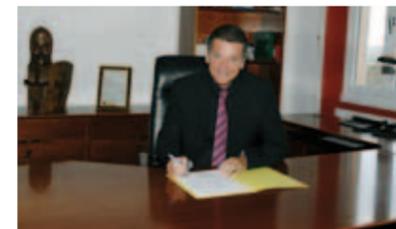
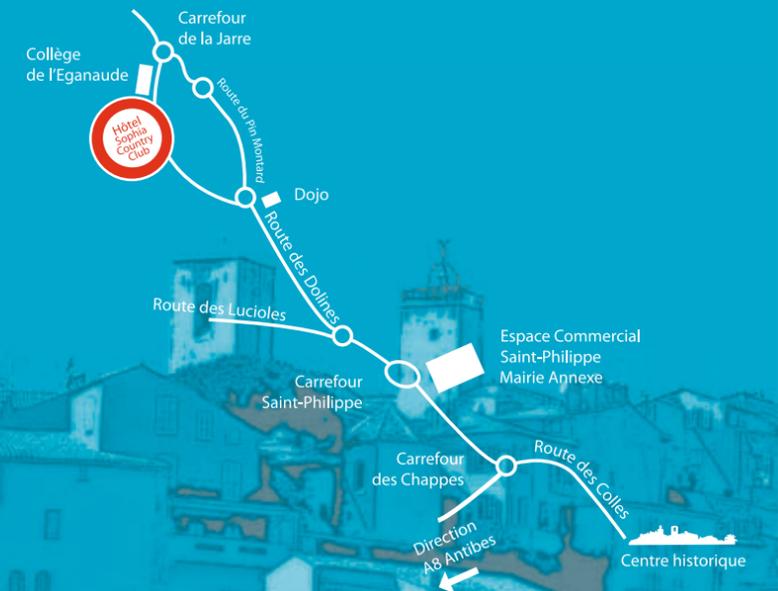
La cérémonie de présentation des Vœux de la Nouvelle Année

Vendredi 11 janvier 2013 à 18h30
Hôtel Sophia Country Club
3550 route des Dolines - Biot Sophia Antipolis

La cérémonie de présentation des Vœux de la Nouvelle Année sera suivie d'un cocktail.
Renseignements : Cabinet du Maire - cabinet-maire@biot.fr

Plan d'accès :

Hôtel Sophia Country Club
3550 route des Dolines - Biot-Sophia Antipolis



PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés sans rendez-vous le **samedi 26 janvier 2013 de 8h à 12h en Mairie Principale**, 8-10 route de Valbonne.

➔ Renseignements : 04 92 91 55 87 • cabinet-maire@biot.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 26 septembre 2012 - 18h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite au décès de Madame Joëlle MAZUET.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de l'installation de Madame Claudette BROSSET en qualité de Conseillère Municipale de Biot et de la modification du tableau du Conseil Municipal.

DÉCIDE à l'unanimité du vote à main levée. DÉSIGNE à l'unanimité Madame Claudette BROSSET pour siéger au sein des commissions ou établissements suivants.

- Commission de la Jeunesse et du Sport,
- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, au poste de Conseiller Communautaire suppléant,
- Caisse des Écoles, actuellement en sommeil, au poste de membre suppléant,
- Commission d'ouverture des plis compétente pour toute délégation de service public, au poste de membre suppléant,
- Commission intervenant dans le cadre de la procédure de passation d'un appel à projet sur le secteur des Bâchettes, au poste de membre suppléant.

PROJET DES BÂCHETTES

Approbation d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service public sous forme consensuelle relative à la construction et à l'exploitation d'un parc public de stationnement couvert sur le périmètre du secteur des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET) APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public précité, conclu le 10 janvier 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer, avec la Société VINCI PARK, l'avenant n°2.

Constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants au sein de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée de carburants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention. APPROUVE la désignation de la CASA en tant que coordonnateur du groupement, qui sera chargée de la signature, de la notification et de l'exécution dudit marché conformément aux dispositions du code des marchés publics.

APPROUVE la répartition financière entre les membres du groupement.

APPROUVE la convention de mise à disposition

de la station de carburant de la Ville d'Antibes située à la ZI des 3 Moulins au bénéfice de la Ville de Biot. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

COMPTE-RENDU

Séance du 26 septembre 2012 - 18h30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 28 juin et du 5 juillet 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 28 juin et du 5 juillet 2012.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de carrière).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet (évolution de service).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE la modification du tableau des effectifs. PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

VOIRIE

Sécurisation de la RD4, route de Valbonne, au droit du quartier des Issarts – Institution de deux servitudes pour l'établissement de canalisations publiques d'eaux pluviales sur la propriété cadastrée section AX n°96.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'institution de deux servitudes de tréfonds permettant l'installation de deux canalisations d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée section AX n°96, selon les termes de la présente.

URBANISME

Majoration des droits à construire de 30% - Retrait de la délibération du 28 juin 2012 portant définition des modalités de consultation du public, du recueil et de la conservation des observations.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ RAPPORTE la délibération du 28 juin 2012 portant définition des modalités de la consultation du public et du recueil et de la conservation de ses

observations, dans le cadre du dispositif de majoration des droits à construire suite à l'abrogation de la loi du 20 mars 2012.

Plan Local d'Urbanisme : prescription de la modification n°3.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 23 voix POUR ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET) PRESCRIT la procédure de modification n°3 du Plan Local de l'Urbanisme.

FONCIER

Acquisition à l'euro symbolique d'un bien non bâti cadastré section AK n°121 et 122.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AK n°121 et 122 sises à Biot, chemin de la Chèvre d'Or. AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SCI les Orangers, propriétaire, tous les actes nécessaires à l'acquisition des biens sus décrits et tous les actes y afférent.

RISQUES NATURELS

Programme de lutte contre les inondations du Vallon des Horts - Signature d'une convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°214 pour les travaux de calibrage du Vallon des Horts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec M. et M^{me} WALTHER, propriétaires, la convention instituant un droit de passage et d'occupation temporaire sur la parcelle cadastrée section BR n°214 pour les travaux de calibrage du vallon des Horts et tous les actes y afférent.

FINANCES

Budget Ville 2012 – décision modificative-DM n°2.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 25 voix POUR ET 4 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur FERAUD) APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de la ville.

Dégrèvement redevance assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA, délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargé de la collecte de la redevance d'assainissement. ACCORDE le dégrèvement de la redevance de l'assainissement pour les dossiers présentés, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, sur la base de 1€, les factures concernées étant antérieures à la délibération du 8 décembre 2011.

Tarifs – mise à jour suite à une erreur matérielle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ ADOPTE le contenu du tableau présenté qui annule et remplace le tarif actuellement en vigueur.

PROJETS SUPERSTRUCTURES

Église Sainte Marie-Madeleine - demande de subvention (3^{ème} phase).

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC une aide financière à hauteur de 75 000€ pour les travaux de la phase III de la rénovation de l'Église Sainte Marie-Madeleine. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une aide financière à hauteur de 75 000€ pour les travaux de la phase III de la rénovation de l'Église Sainte Marie-Madeleine.

JURIDIQUE

Renouvellement du bail commercial de la SARL DRIVING RANGE DE LA CÔTE D'AZUR.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ APPROUVE le projet d'acte de renouvellement du bail commercial de la SARL DRIVING RANGE DE LA CÔTE D'AZUR. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte de renouvellement.

DÉCHETS

Présentation du rapport annuel de la CASA concernant la commune de Biot - année 2011.

Le CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de la présentation du bilan de la CASA sur la gestion des déchets pour l'année 2011 concernant la commune de Biot.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zone Agricole des Tamarins – demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact et demande d'autorisation de défrichement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour le défrichement de la zone agricole. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune la demande d'autorisation de défrichement de la zone agricole.

ENVIRONNEMENT

Candidature de la commune au programme de la Région PACA « Collectivités lauréates AGIR pour l'énergie ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Collectivité en marche AGIR pour l'énergie » en pièce annexe 1 si la candidature de la commune était retenue après la sélection par le comité d'experts et le vote de l'Assemblée plénière régionale. CRÉE le « Groupe énergie » dont la mission est de veiller aux respects des engagements de la commune prévus par la convention et notamment, la définition d'une « charte d'objectifs » en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le territoire, et la construction d'un plan triennal d'actions qui décline concrètement la charte. DÉSIGNE en pièce annexe 2 les membres du « Groupe énergie ». PREND ACTE de la désignation par Monsieur le Maire de Madame Martine AUFEUVRE, Conseillère

Municipale déléguée au Développement Durable, à l'Environnement, aux Énergies Renouvelables et à la représentation de la commune auprès des Musées Nationaux, comme représentant de la Commune et référent pour ce projet, en charge de l'animation du « Groupe énergie ».

CONFIE la mission de piloter et mettre en œuvre les engagements de la Commune, selon les orientations données par le Conseil Municipal, sur proposition du « Groupe énergie » à une « Cellule énergie ». CONFIE à la « Cellule énergie » la mission de définir les moyens humains et financiers à mettre en œuvre dès la candidature retenue pour assurer la conduite des actions, dont notamment la mise en place du suivi des consommations. CONFIE la mission de piloter la Cellule et le projet « Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie » à Madame Amélie BOURGEOIS selon la lettre de mission en pièce annexe 3.

ACCEPTE de participer au réseau des Collectivités lauréates mis en place par la Région et ses partenaires, et notamment aux réunions collectives et aux sessions de formation qui seront proposées. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à solliciter tous les partenaires financiers et techniques, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire si la candidature de la commune était retenue après la sélection par le comité d'experts et le vote de l'Assemblée plénière régionale, à confier une mission d'accompagnement du « Groupe énergie » pendant la première année à un facilitateur.

S'ENGAGE à inscrire au budget la dépense correspondante et sollicite la subvention prévue par la Région (80% des dépenses de la mission dans la limite de 15 000€ TTC).

COMPTE-RENDU

Séance du 30 octobre 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 26 septembre 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 26 septembre 2012.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme : Approbation de la révision simplifiée n°1 relative au projet des Bâchettes et bilan de la concertation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET, Madame LECOMTE) ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI) PREND ACTE du bilan de la concertation publique préalable. APPROUVE la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme relative au projet des Bâchettes telle qu'annexée à la présente délibération. PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Dépôt d'un permis de démolir sur les parcelles cadastrées section BI n°31 et 32.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 22 voix POUR

6 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET) ET 1 ABSTENTION (Madame LECOMTE) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir des constructions édifiées sur les parcelles cadastrées section BI n°31 et n°32 et à signer tous les actes y afférents.

PROJET DES BÂCHETTES

Désignation du lauréat de l'Appel Public à Projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET, Madame LECOMTE) ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI) DÉCLARE le Groupement CONSTRUCTA/ ADIM lauréat de l'appel public à projet lancé par la Ville en 2010, sur le secteur des Bâchettes.

AUTORISE le Groupement CONSTRUCTA/ ADIM à procéder au dépôt de toute autorisation administrative (autorisations d'urbanisme notamment) nécessaire à la réalisation du projet présentant les caractéristiques précitées.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée par délégation du Maire, à négocier tous avants-contracts aux conditions précisées ci-avant, avec le Groupement CONSTRUCTA/ ADIM, ainsi que tous les actes y afférents.

PROJET DES BÂCHETTES

Procédure de déclassement du domaine public d'une partie des parkings des Bâchettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Par 21 voix POUR ET 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame BROSSET, Madame LECOMTE) ET 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI) DÉCIDE d'engager la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie du quartier des Bâchettes et identifié sur le plan joint aux présentes.

PROJET DES BÂCHETTES

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

Le CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour la réalisation du projet des Bâchettes et en particulier de la voie périmétrale.

À NOTER :

LA VILLE DE BIOT CHANGE D'ADRESSE POSTALE

Afin de standardiser les adresses en vue de la privatisation du service postal, le groupe La Poste normalise les libellés des adresses. Pour être certain que votre courrier arrive à bonne destination, notez bien la nouvelle adresse de la Mairie de Biot, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Ville de Biot
CS 90339
06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX



LA MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE SORT DE TERRE

Le chantier de la Médiathèque Communautaire, démarré en mai 2012, poursuit son avancée en vue de sa livraison à l'automne prochain.

À ce jour, les démolitions préalables sont désormais terminées. Mi-décembre, la première dalle du bâtiment existant, « La Poterie du Vieux Biot », destinée à accueillir la salle du Conseil Municipal, a été coulée et les sous-sols du bâtiment neuf ont pris forme. Début 2013, c'est au tour des dalles Nord et Sud de l'édifice de voir le jour, ainsi qu'aux fondations du nouveau bâtiment qui accueillera

les locaux de l'Office de Tourisme. Par ailleurs les travaux de couverture ont démarré en parallèle avec la préparation des arases de toiture sur l'ensemble du chantier.

La Médiathèque Communautaire ouvrira ses portes fin 2013 pour accueillir le public dans une structure alliant modernité et tradition.

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr/Action Municipale](http://www.biot.fr/ActionMunicipale)

AVANCÉE DES TRAVAUX DU COMPLEXE SPORTIF PIERRE OPERTO

Le gros œuvre du Complexe Sportif Pierre Operto est terminé : les volumes de la longue structure devant accueillir les tribunes et les vestiaires, l'espace de rencontre, le Service Jeunesse et Sports ainsi que la nouvelle salle polyvalente sont dessinés. Les corps d'état secondaires sont actuellement à l'œuvre pour installer les cloisons, les dallages ou encore les parements extérieurs en pierre et en bois.

Côté équipements sportifs, les courts de tennis n'attendent plus que leur finition en résine tandis que le terrain de football a son emprise bien tracée et dispose de ses bordures et clôtures. Ne reste qu'à installer le substrat perméable avant de poser la pelouse synthétique.

Malgré les intempéries des mois d'octobre et novembre qui ont perturbé l'évacuation des terres de terrassement, la mise en service est toujours prévue pour la rentrée de septembre 2013.



BIOT SOIGNE SON ENTRÉE SUD

Les travaux d'aménagement de la route d'Antibes, du giratoire de la Noria jusqu'au chemin de la Passerelle, ainsi que du parking de la Fontanette sont terminés. Aménagements paysagers, sécurisation des piétons et enfouissement des réseaux électriques aériens : ces travaux peaufinent un lieu de passage important accueillant chaque jour Biotois et visiteurs, et marquant à la fois l'entrée Sud de Biot et l'accès Est de Sophia Antipolis. L'inauguration de cet ensemble de travaux se déroulera le 19 janvier à 11h au Pont Vieux.



La route d'Antibes rénovée

L'aménagement de la route d'Antibes s'est déroulé en deux phases

La première phase, du giratoire jusqu'au Pont Muratore, a permis de réaliser l'aménagement paysager du rond-point et de son environnement direct dans un esprit méditerranéen, d'enfouir les réseaux électriques et de refaire la chaussée de la section communale. Un trottoir a été créé, côté Brague, accessible aux personnes à mobilité réduite : d'1,50 m de large, il est équipé de dalles podotactiles et de bandes de guidage. Des glissières en bois

séparent le trottoir de la Brague tandis que des candélabres ponctuent tout le parcours.

La deuxième phase a concerné le secteur compris entre le Pont Muratore et le chemin de la Passerelle : enfouissement des réseaux aériens, renforcement du réseau d'éclairage public, **réfection de la chaussée** et, également, **création d'un trottoir**. Point d'orgue patrimonial de ces travaux, la **rénovation du Pont Vieux** a été réalisée en concertation avec un architecte référent auprès des Bâtiments de France. Dans ce cadre, les différentes consolidations préexistantes en béton ont été conservées, elles ont même été confortées par la réalisation d'une dalle en béton armé solidaire des âmes des parapets également en béton armé. En effet, le Pont Vieux doit pouvoir continuer à supporter la poussée de l'eau lors des crues. Un revêtement en pavage couvre la dalle en béton tandis que les parapets sont tous en pierre apparente et la ligne du pont est soulignée par des couvertines en pierres naturelles.

Fontanette : aménagement d'un parking gratuit de 150 places

Le parking de la Fontanette est également livré. Les travaux ont consisté à **redessiner les espaces de stationnement** ainsi qu'à **réaliser un aménagement paysager** et à **installer un éclairage public**. Le nouvel agencement des places de stationnement, la réorganisation de la circulation avec, notamment,

la création d'aires de retournement rendent le parking plus fonctionnel. Quant à l'aménagement paysager, il comprend la plantation d'oliviers et d'essences méditerranéennes ainsi que la mise en valeur des voûtes existant en clôture de parcelle. Un collecteur et un caniveau de récupération des eaux pluviales ont également été créés pour collecter les eaux ruisselantes afin de protéger les habitations des riverains dont les terrains sont plus bas que les parcelles communales.

Cet aménagement permettra notamment d'offrir une alternative de stationnement lors des travaux du secteur des Bâchettes.



Voûtes du parking de la Fontanette



© H4 - Groupe EDF - Modélisation 3D du futur parc de stationnement

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES BÂCHETTES

Le contrat de Délégation de Service Public pour la création d'un parc de stationnement public approuvé par l'État

Le 29 novembre dernier, le Préfet des Alpes-Maritimes a validé le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la création du parc de stationnement public souterrain dans le secteur des Bâchettes, celui-ci répond désormais au cadre juridique du droit Français.

En effet, ce contrat a fait l'objet d'un déferé par les services de l'État car il comprenait en plus de la construction, de l'exploitation et de la maintenance du parking, la création

de la voie à double sens de circulation desservant à la fois le parking, et reliant la route de Valbonne au chemin des Combes.

L'intégration de cette voie, bien que cohérente en terme d'aménagement du territoire et conforme à l'esprit du droit Européen, ne peut faire l'objet d'une délégation de service public au regard du droit Français. La maîtrise de cet ouvrage incombe donc à la commune de Biot.

En cela, un avenant ayant pour objectif de retirer la voie du contrat de DSP a été approuvé par le Conseil Municipal du 5 juillet 2012.

Le dossier rendu conforme et la phase administrative et juridique préalable au lancement de ce chantier d'aménagement urbain touchant à sa fin, le projet peut enfin démarrer, pour offrir au centre historique les structures nécessaires à sa redynamisation tant attendue.

Atelier de concertation : 3^{ème} thématique le 10 janvier 2013

Afin de réfléchir ensemble à l'aménagement du secteur des Bâchettes, nous avons organisé des ateliers de concertation ayant pour thèmes « Commerce et attractivité du centre historique » (mardi 16 octobre 2012), « Environnement et développement durable » (jeudi 29 novembre 2012), et « Mobilité et espaces publics », ce dernier se déroulera sur inscription (bachettes@biot.fr) jeudi 10 janvier 2013 de 18h à 20h, en Salle des Associations - Mairie de Biot.

Conclusions de l'enquête publique relative à la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur le projet des Bâchettes

Du 21 août au 21 septembre 2012, la Ville de Biot a procédé à une enquête publique sur le projet de révision simplifiée n°1 de son PLU afin de recueillir les avis et observations de la population. Au terme de cette enquête, le Commissaire Enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Nice pour encadrer cette procédure a émis un avis sans réserve, voici l'extrait de ses conclusions.



© One way 4 architectes - Phasis - Intégration du projet en vue aérienne

Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur :

La présente enquête publique a pour objet de permettre la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Biot, adopté le 6 mai 2010, plus particulièrement, d'autoriser ou non, la modification des règles d'urbanisme, régissant les seules zones d'emprises du périmètre d'étude du projet, [...] dit « des Bâchettes », proche du centre ancien, en vue de la réalisation d'un projet urbain d'ampleur. [...]

III.1 Sur la forme :

Désigné initialement en avril 2010 par le TA de Nice, nous avons vu cette enquête reportée à deux reprises jusqu'en août dernier, afin que des études complémentaires puissent être effectuées par le maître d'ouvrage. Entre temps, le projet de parking et son corollaire de projet immobilier a fait l'objet de deux phases de concertation et de deux réunions publiques au profit des habitants de la commune, qui ont pu s'exprimer, même s'ils ne sont pas très nombreux à l'avoir fait.

Les exigences légales et réglementaires relatives à la publicité de l'enquête ont été largement

respectées, tant sur les supports classiques des journaux locaux, que sur le site Internet de la commune et ont fait l'objet d'abondants articles de presse dans les médias locaux. Les affichages ont été assurés avec le plus grand soin, dans le respect de la charte actuelle et en de multiples lieux stratégiques de la commune, ainsi que nous avons pu les visualiser avant l'enquête et jusqu'à ce jour.

L'ouverture et la clôture des registres ont été réalisées dans les délais légalement impartis et constamment tenus à la disposition du public [...] au service de l'urbanisme. [...]

III.2 Sur les observations du public :

Le public de Biotois, a eu libre accès aux dossiers durant toute la partie publique de l'enquête. [...] plus de 75 personnes et associations, ont déposé près de 245 requêtes diverses, qui ont toutes fait l'objet de réponses, individuelles, orales, [...].

L'immense majorité des observations du public, sont hors du sujet ou de l'objet même de l'enquête publique stricto sensu. Elles se limitent au contenu du préambule du rapport de présentation de la Révision, [...] sans à

peine effleurer l'objet même de l'enquête, la révision partielle du règlement de zonage. L'enquête n'avait trait qu'aux modifications réglementaires des deux zones sur lesquelles s'inscrit le périmètre du projet des Bâchettes et non sur le projet de parking et ses corollaires de voirie, d'équipement et logements. Mais dès lors comment dissocier ces trop nombreuses requêtes et ne pas faire droit aux interrogations et au droit d'information du public, en leur apportant l'éclairage attendu en retour, alors que toutes ces mentions témoignent pourtant de leur intérêt, souvent plus personnel, que collectif, sur le devenir du centre ancien de leur commune. Mais cet intérêt collectif ne peut jamais être la somme des intérêts particuliers.

Admettre collectivement qu'il manque de parking en centre ville, mais refuser tout autant d'en acquiescer le prix, au titre d'un droit acquis de gratuité, pour quelques dizaines d'habitants, ne peut être une base de remise en cause d'un projet de cette ampleur qui engage l'avenir et le développement d'une partie essentielle de la commune. Comme pour tout projet d'urbanisme ou de développement, il serait illusoire pour une collectivité, de croire

pouvoir obtenir un consensus sur un tel projet, aussi sectorisé. L'expression écrite des questionnements et témoignages dans les quatre registres successivement noircis, qu'ils soient, favorables ou non, ne sont pas représentatifs d'une majorité d'opinion, ni d'un pourcentage représentatif de la population (74 pour 100 habitants dont 760 du centre ancien), malgré tout le battage relayé par les associations de défense, les réseaux et sites internet, voire de pétition et campagne d'affichage d'opposition, préalables à l'enquête.

Un tel consensus ne serait guère plus atteignable, quand bien même le dit projet serait précédé d'un concours d'architectes et suivi d'un référendum d'initiative populaire, il demeurerait toujours des opposants et ce serait bien normal.

III.3 Sur le fond :

Le centre ancien et historique de Biot, composé d'un bâti dense, figé dans ses murs, en raison de son implantation sur un belvédère dominant, marque une nette rupture avec son environnement immédiat. [...]



© H4 - Groupe EDF - Modélisation 3D du projet

Cette volonté collective de maintenir son authenticité, alliée au cumul de retard de dynamisme de ses équipements publics, a mis Biot et son vieux village à la traîne des communes avoisinantes, alors qu'il bénéficie de l'effet de locomotive de Sophia Antipolis. Le développement de pôles commerciaux aux pieds du village et [...] sur le quartier Saint Philippe [...], accentuent ce clivage bipolaire et son processus de glissement de sa centralité vers Sophia, de par l'absence de débouchés et de ré-équilibrages vers le centre ancien et la fluidité de ses abords.

Le laisser faire, ne manquerait pas d'entraîner la poursuite et l'aggravation des phénomènes constatés depuis plusieurs années. Ils se traduiraient par un accroissement des déséquilibres et à une remise en cause des caractéristiques sociales, urbaines et environnementales qui fondent l'attractivité et la qualité du cadre de vie de la commune.

Les premières réflexions municipales sur l'amélioration de la circulation et du stationnement sur la commune de Biot, remontent à 1991, relayées par toutes les municipalités successives depuis lors et confirmées par l'État au travers du FISAC en 2001 et conforté par une étude diligentée en 2004 par ce même FISAC. Aucune municipalité antérieure n'a trouvé de solution de fond, pour doubler les capacités de parking aux abords du centre ancien, faciliter la libre circulation et redynamiser le commerce local et son fer de lance, les métiers d'art de la verrerie. Elles se sont contentées de créer des parcs à stationnement supplémentaires et d'acheter les terrains avoisinants pour y développer les mêmes aires de stationnement. Aucune solution de fond à cette problématique, ni de mode de

financement supportable, n'ont pu être érigés en solution à long terme.

Le projet de l'actuelle municipalité et son préalable au travers de cette révision simplifiée de règlement des zones UA et N, est conforme [...] au projet support de sa propre campagne électorale et de son arrivée aux commandes de la commune en 2008, au projet initial de ZAC sous l'empire de son POS confirmé dans le cadre de l'adoption de son PLU en 2010 et des concertations développées à deux reprises en 2010 et 2012.

Ce projet qui [...] correspond en tous points aux objectifs des documents de normes supérieures qui s'imposent à la commune, qu'il s'agisse du schéma de cohérence territorial de la CASA, du plan de déplacement urbain de la CASA, du plan local d'habitat de la CASA, du plan d'aménagement et de développement durable, du plan local d'urbanisme local adopté en 2010 [...]. Ce projet d'aménagement du quartier des Bâchettes, trouble le public par sa dimension, son ambition et son aspect financier, d'opération fiscalement blanche, ne coûtant rien aux biotois [...] étant la contrepartie de la vente des droits à construire en surface du parking et des terrains communaux aux abords. [...]

111.4 Avis du Commissaire Enquêteur

Pour toutes les motivations développées ci-dessous, ainsi qu'au travers des réponses aux requêtes déposées, le bilan des avantages objectifs étant largement supérieurs aux inconvénients soulevés, en conclusion et en foi de quoi, nous, Commissaire enquêteur [...] émettons **un avis favorable à ce projet de révision simplifiée**, considéré dans sa globalité, assorti des quelques recommandations,

découlant de l'analyse personnelle des différents aspects du projet et des requêtes des usagers nous paraissant pertinentes et de nature à améliorer le projet, sans porter atteinte à l'économie générale de celui-ci.

Il aurait été sans nul doute plus confortable, vu le contexte économique, (mais pas forcément moins onéreux), pour les élus d'opter pour la création d'un énième parking, sur un terrain communal. Cela aurait

été comme par le passé, repousser la mise en place d'une solution à des jours meilleurs. Cela n'aurait en rien résolu pour autant les difficultés de ce centre ancien, qui sans pour autant se paupériser, n'en meurt pas moins, sur le plan commercial, se vide progressivement de ses habitants, alors que la mobilité s'y thrombose, quand bien même une certaine forme de mixité sociale et un certain art de vivre y demeurent partiellement encore.

Les modifications réglementaires mises à l'enquête, au travers de cette révision simplifiée du PLU communal devraient permettre à



© H4 - Groupe EDF - Modélisation 3D des logements

l'actuelle municipalité de mettre en œuvre un projet ambitieux, réfléchi et surtout courageux.

L'ensemble des mesures et projets mis en œuvre, devrait autoriser ce centre ancien à retrouver toute la dynamique et les facilités nécessaires à une ouverture sur l'extérieur, un épanouissement dans son siècle, à la hauteur du dynamisme et du développement économique et de l'essor de la démographie de cette commune incluse dans la technopole du futur. Cette ouverture ne mettrait pas en cause la forte valeur patrimoniale de cet îlot, cœur historique, dont les caractéristiques et les fonctions résidentielles seraient préservées [...].

Il ne s'agit pas de faire se confronter, les habitants du village ancien et ceux des quartiers extérieurs, dans une querelle, de mode de vie, des anciens et des modernes, mais au contraire, de redonner un essor, une respiration et une

continuité à un quartier replié sur lui-même, sclérosé dans ses modes de déplacement et de stationnement. Il s'agit aussi et surtout de mettre courageusement en place une solution d'avenir, qui soit pérenne, aux divers maux dont souffre ce quartier et qui engage le développement de la commune dont les équipements souffrent déjà de retards divers. Cela sans mettre à mal, ni geler, ses finances communales par ailleurs saines, sollicitées sur d'autres fronts et encore moins celles des contribuables locaux dans leur ensemble, pas forcément impactés par ce projet [...].

Le projet communal dans son ensemble s'inscrirait sur [...] une surface de 80 x 200m, étalée sur des ex aires de parkings délabrés, des vergers en friche et une faible surface boisée, touffue, de peu d'intérêt écologique, de surcroît accrochée à une pente de 40%

par endroit, qui la rend de toute façon quasi inaccessible. Dans une zone aussi anthropisée, [...], on ne peut pas objectivement évoquer un impact environnemental défavorable.

Les critères architecturaux retenus, sur les bases des régies d'urbanisme modifiées et des esquisses connues, donnent tout lieu de penser, qu'au travers du respect, des formes, des hauteurs, des courbes de niveaux et des aménagements extérieurs, le futur projet s'intégrerait bien dans la continuité du centre ancien, ne dépareillerait pas l'environnement de ce versant Nord et représenterait bien à la fois, une ouverture et une continuité urbanistique, dotant l'ensemble intérieur de cheminements doux, d'espaces et de services communs.

Dotée à la périphérie de ce nouveau centre élargi, d'une voie périmétrale, traversante et de desserte, reliant le vallon des Combes à la route de Valbonne, la traversée de la ville, ne s'effectuerait plus nécessairement par le contournement de son centre ancien et le passage obligé du chemin Neuf, son nœud gordien, véritable goulot d'étranglement, perpétuellement bouché.

Les bouleversements paysagers dus aux nombreux terrassements à venir devraient se réaliser dans la mesure du possible de la façon la plus protectrice qui soit [...], à l'égard des composantes paysagères, d'un intérêt patrimonial et d'un enjeu de conservation [...]. Ainsi que le souligne l'architecte des bâtiments de France, « tout mouvement de sol doit être traité dans l'esprit de restanque traditionnelle » Les zones d'aléas géologiques et NATURA 2000 étant quant à elles clairement situées en dehors du périmètre du projet et non directement impactées par l'ensemble du projet.



© H4 - Groupe EDF - Modélisation 3D de la place centrale

➤ L'intégralité des conclusions du Commissaire Enquêteur est consultable au Service Urbanisme - 700 avenue du Jeu de la Baume • Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 • 04 93 65 78 89



Cellule de commandement lors de l'exercice PCS

RISQUE INONDATION : BIOT TESTE SES RÉFLEXES

8h30 mercredi 14 novembre 2012, Biot est placée en alerte orange, avec un risque d'inondation. Aussitôt, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), est déclenché par le Maire pour un regroupement des autorités compétentes au poste de commandement et ordonner l'évacuation et l'hébergement d'urgence des populations impactées, bloquer les routes et sécuriser les sites sinistrés jusqu'à la stabilisation totale de la situation.

Cette fois, il ne s'agissait que d'un **exercice virtuel de mise en situation du Plan Communal de Sauvegarde**. L'objectif ? Se baser sur le contexte des événements de novembre 2011 pour mettre à l'épreuve le PCS en situation réelle afin d'améliorer les actions mises en œuvre en cas de crise et faire évoluer le document.

Vigilance constante

Dans une commune particulièrement exposée aux risques naturels, la sécurité des biens et des personnes est au cœur des préoccupations de la Municipalité. Établi en concertation avec les services municipaux, les Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie Nationale et le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES), le PCS reste le document de référence pour permettre aux **acteurs des situations de crise de réagir efficacement et rapidement**. En cela, un exercice sera réalisé périodiquement pour permettre à chacun de garder les bons réflexes.

Parallèlement, de nombreux aménagements et dispositifs de sécurisation ont été mis en place depuis 2008 sur l'ensemble de la commune : caméras de vidéoprotection dédiées aux zones à risque, abonnement à un système de radar pluviométrique départemental, installation de quatre groupes de sirènes d'alerte et prochainement le calibrage de nos vallons et la création d'un bassin de rétention en amont des Horts... Avec en tête un seul objectif : gagner du temps pour la sécurité de chacun.

➔ Gardez les bons réflexes en cas d'alerte ! Téléchargez le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur www.biot.fr

ENCORE UN CAMBRIOLEUR ARRÊTÉ GRÂCE À LA VIDÉOPROTECTION !

Le dispositif de vidéoprotection inauguré en juin dernier a de nouveau permis d'arrêter, en flagrant délit, un cambrioleur récidiviste.

Entre le 16 et le 18 octobre, la Police Municipale de Biot avait été mise en alerte après les cambriolages de 7 villas. Jeudi 18 octobre à 13h30, le cambrioleur tentant de s'introduire dans une nouvelle propriété, route de Valbonne, a été mis en fuite par les aboiements d'un chien. Un important dispositif avait été alors mis en place sur tout le territoire de la commune par la Police Municipale. Grâce à la vidéoprotection, il a pu être identifié et localisé. Après deux heures de recherches, il a été interpellé et remis à la brigade de Gendarmerie de Sophia Antipolis.



TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER



Chemin de la Passerelle en cours de réfection

Quartier Saint Jean Réfection du chemin de la Passerelle

Endommagé suite aux inondations de novembre 2011, le chemin de la Passerelle a été entièrement rénové. La Ville de Biot a entrepris en novembre dernier des travaux de réfection de 250 m² d'enrobé sur le chemin de la Passerelle.
Montant des travaux : 15 362€ TTC.



Quartier Saint Philippe Installation du City Stade

Les accros du sport peuvent se réjouir : le City Stade a ouvert ses portes courant décembre 2012 au cœur du quartier Saint Philippe, sur l'emplacement de l'ancienne aire d'évolution sportive. Ce City Stade offre ainsi aux Biotois un terrain multisports pour la pratique du football, basket, volley... à deux pas de la technopole. Une formidable opportunité pour les jeunes Biotois et les Sôphopolitains qui trouvent là un nouveau terrain de sport à pratiquer directement à la sortie des cours ou des bureaux.

Montant des travaux : 59 611€ TTC.

Quartier de la Chèvre d'Or Aménagement d'une piste cyclable, Chemin de Vallauris

L'aménagement de l'itinéraire cyclable du chemin de Vallauris a débuté mi-novembre dernier et a permis la création d'un espace partagé pour les voitures et les vélos sur l'ensemble de la voie. Afin de maîtriser les vitesses pratiquées et sécuriser les points d'échanges, plusieurs ralentisseurs ont également été créés tout en conservant le double sens de circulation. En parallèle, le revêtement de la chaussée a été rénové sur l'ensemble de l'itinéraire. Ces aménagements ont été conduits en collaboration avec la CASA pour les études et après concertation afin d'apporter la meilleure réponse possible dans le cadre du plan de rénovation des voiries et de la cohérence avec le schéma de déplacement sur le territoire de Biot.

Montant des travaux : 240 000€ TTC.



Chemin de Vallauris en cours d'aménagement



Quartier Saint Pierre Réfection du chemin du Val de Pôme

800 m² d'enrobé ont été refaits sur la partie basse du chemin du Val de Pôme au niveau du Musée Fernand Léger.

Montant des travaux : 23 793€ TTC



Remplacement de canalisations d'eau potable, route de la Mer

Des travaux de remplacement d'une canalisation d'eau potable endommagée sont entrepris par Veolia Eau sur la route de la Mer, entre le rond-point de la Romaine et l'entrée du Pré Catelan, depuis le 15 octobre dernier. Afin de générer le moins de désagréments possibles sur la circulation automobile de ce secteur très fréquenté, les travaux sont suspendus jusqu'au 6 janvier et tous les week-ends. La fin du chantier est attendue pour début février 2013.

Quartier des Aspres Réfection de l'enrobé

La réfection de 4 000 m² d'enrobé du chemin des Aspres qui a eu lieu début octobre 2012 met ainsi un terme au programme d'aménagement du chemin des Aspres comprenant au préalable l'enlèvement des poteaux électriques et l'enfouissement de l'ensemble des réseaux.

Montant des travaux : 617 577€ TTC



Dépose du Monument aux Morts

Centre historique Travaux de rénovation du Monument aux Morts

Les travaux de réhabilitation du Monument aux Morts de la rue Saint Sébastien ont débuté. Le 21 novembre dernier, la dépose de l'ancien édifice, vétuste et dégradé, a marqué le démarrage de la phase d'aménagement du projet. Après la pose d'une nouvelle pierre non friable, le tailleur et le graveur de pierre travaillent désormais sur site à la réinscription des noms des Morts pour la France de la Première Guerre Mondiale, selon les traces orthographiques retrouvées dans les archives municipales et départementales. Les travaux consisteront également à la suppression de l'embase du socle et des accessoires en fer forgé et leur remplacement par leur équivalent en pierre, la fixation des jarres d'ornement, la gravure

directement sur le Monument aux Morts de l'ensemble des Morts pour la France de la Seconde Guerre Mondiale et du texte de la plaque commémorative de la Libération de Biot, actuellement située sur le mur privé de la Place de Gaulle, qui sera ainsi supprimée.

La prochaine Journée Nationale du Souvenir de la Déportation, le 28 avril, marquera la nouvelle jeunesse de ce monument érigé à la mémoire des héros biotois tombés pour la France.

Montant global des travaux : 66 395€ TTC

Déjections canines : tous responsables !

La Ville de Biot vient d'installer 4 panneaux dans le centre historique (impasse de la Bourgade, rue Basse et rue des Bâchettes) informant les propriétaires de chiens qu'ils s'exposent à une amende de 35€ s'ils laissent les déjections de leurs animaux sur la voie publique.

Les panneaux viennent en complément des sacs « Toutounet » mis à disposition des maîtres et s'inscrivent dans une perspective d'hygiène publique destinée à lutter contre les incivilités de certains propriétaires de chiens.



Centre historique et Vignasses Gestion des eaux pluviales



Remplacement de canalisation - Quartier des Vignasses

Suite aux épisodes orageux récurrents, la Municipalité a décidé de renforcer le réseau communal des eaux pluviales. Ainsi, un réseau de collecte des eaux pluviales a été créé sur la rue du Portugon du 3 au 19 octobre 2012, et le chemin des Vignasses a été doté de six nouveaux caniveaux d'eaux pluviales fin octobre.

Montant des travaux - Chemin des Vignasses : 36 857€ TTC

Montant des travaux - Rue du Portugon : 15 966€ TTC



CONSEIL DES SAGES - EXPERTISE ET RÉFLEXION AU SERVICE DE LA VILLE

Le 27 juin 2008, la Municipalité a décidé de créer le Conseil des Sages, instance de réflexion et de proposition sur les grands projets municipaux, ensuite adopté par le Conseil Municipal. « *Constituant une mémoire vive et collective de la commune* » selon les termes de la délibération constitutive, l'objectif principal de cette commission consultative est de formuler un avis sur toute question relevant de son domaine de compétence, sans pour autant lier de quelque manière que ce soit l'exécutif municipal.



Liliane Niogo, membre du Conseil des Sages

Aujourd'hui, ce sont 21 Biotois qui siègent au Conseil des Sages, sous la présidence attentive de Michel Savy, Conseiller Municipal délégué au Développement Économique, à l'Emploi et au Tourisme. 21 « sages », issus des milieux associatifs, professionnels ou démontrant un attachement particulier à leur commune, qui planchent régulièrement sur des sujets d'intérêt général et de vie quotidienne pour donner à la Municipalité un éclairage citoyen et apolitique.

Liliane Niogo, ancien agent immobilier, évoque cette mission avec enthousiasme. « *Je suis fière d'être Biotoise, j'aime ma ville et j'ai été enthousiasmée de participer activement à l'élaboration de projets concrets pour ma commune.* »

Des sujets de toutes natures, ayant pour trait commun de concerner l'ensemble de la population biotoise : de la destination d'un terrain communal aux perspectives qu'offre le jumelage avec la ville de

Tacoma aux États-Unis en passant par les plans de circulation communaux, les sujets de réflexion sont nombreux pour les Sages. Une fois le projet lancé, le Conseil s'empare du sujet et entame son processus de discussion. « *Nous nous réunissons par groupes de 4 à 6 personnes, selon le thème abordé, en fonction des compétences et des affinités de chacun. Nous nous déplaçons sur le terrain, nous prenons des renseignements auprès des personnes compétentes... Chaque sujet est traité de manière à apporter à la Municipalité un avis totalement objectif et impartial, dans l'intérêt général de Biot.* »

Une fois le premier rapport établi par le groupe, l'ensemble du Conseil des Sages étudie la question avant de soumettre son rapport final au Maire pour avis. « *Le Conseil des Sages peut tout à la fois apporter des solutions à des problématiques sur lesquelles la Municipalité rencontre des difficultés et souhaite obtenir un avis extérieur, exprimer une vision du développement de la commune à long terme, ou encore être ambassadeur de projets de la vie quotidienne...* ». Ainsi, chaque membre du groupe apporte sa propre pierre à l'édifice, entre expérience, réflexion, confrontation d'idées et... sagesse, naturellement !

Composition du Conseil des Sages:

Jean-Marc Bayle, Pierre Bories, Mireille Darras, Nathalie Delval-Le-feuvre, Yvan Duranthon, François Elziere, Jean-Paul Gaidoz, Michel Gallo, Xavier Garret, Alain Guibert, Michèle Guyot, Josette Kelberg, Jean Lechaczynski, Catherine Lioult, Jacques Mariacci, Laurence Moulard, Liliane Niogo, Lionel Rougerie, Jean-Louis Sauvage, la Baronne Ariane Van Der Elst, Christian Vidal.



OPÉRATION CHANTIERS COURTS

Durant le mois d'octobre, 7 jeunes encadrés par les éducatrices du Service Politique de la Ville de la CASA ont embelli notre cité et plus particulièrement le Jardin Frédéric Mistral en



redonnant un coup de peinture sur le mobilier urbain de ce site. Par la suite, ils ont repeint deux salles de l'école du Moulin Neuf.

Ces chantiers font partie d'un projet porté par la Mission Locale Antipolis en partenariat avec le Service Jeunesse et Sports et les Services Techniques de la ville. Le principe a été d'alterner des semaines en ateliers et des semaines sur le terrain. Durant les ateliers, les jeunes ont appris à rédiger un CV, à maîtriser un entretien d'embauche ou à rechercher et faire les démarches pour entrer en formation. Sur le terrain, il s'agissait de les réhabituer au

monde du travail et de les conduire à reprendre confiance en eux.

Ce projet qui a duré près de 5 semaines a tout son sens dans les dispositifs de réinsertion par le travail auxquels la Municipalité est particulièrement sensible. Ainsi, d'autres projets, d'autres chantiers pourraient voir le jour.



Eric OPERTO
Délégué à la Culture
et à la Jeunesse
eric.operto@biot.fr



CARTE LOL 16/25 À consommer sans modération !

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis édite une carte réservée aux jeunes de 16 à 25 ans, lycéens, apprentis, étudiants, en formation, en recherche d'emploi ou jeunes actifs sur le territoire de la CASA, pour ne rien rater des bons plans et événements de la région.

Ciné, sport, loisirs, musées, formations...

La carte LOL 16/25 offre un large panel de réductions, invitations et informations pour les jeunes dans tous les domaines. Élaborée en partenariat avec la Mission Locale Antipolis, cette carte est délivrée gratuitement sur simple justificatif de situation sur la CASA dans toutes les Mairies, Missions Locales et Bureaux Information Jeunesse des communes de la Communauté d'Agglomération, et permet

ainsi de créer une véritable dynamique auprès des jeunes.

En effet, outre les bons plans liés à la carte, les jeunes peuvent ainsi trouver dans l'ensemble de ces structures une quantité de renseignements sur l'orientation, la formation, la santé, le droit, le logement... Une mine d'or pour les 16/25 ans !

Où trouver sa carte LOL 16/25 à Biot :

Mairie : 8-10 route de Valbonne – Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mission Locale Antipolis : Les Glycines - 6 bis chemin Neuf

Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h30

➔ Plus d'informations sur www.lol1625.fr

ENVIRONNEMENT

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX : MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION

La réglementation codifiant le brûlage des végétaux a été modifiée. L'incinération des déchets verts est désormais interdite, hormis suite au débroussaillage obligatoire ou à la coupe d'arbres, agronomique ou sanitaire. L'incinération des résidus de taille des oliviers, mimosas et autres arbres fruitiers est autorisée, compte-tenu de son intérêt technique.

L'usage du feu est toléré, uniquement de 5h à 11h du matin et pendant la période verte, à savoir du 1^{er} octobre au 30 juin et uniquement sous conditions.

L'incinération peut également être autorisée par le Préfet, uniquement pendant la période verte de 5h à 11h du matin et hors période d'interdiction temporaire de l'emploi du feu, sur proposition de l'Agence Régionale de Santé et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Toute autorisation ou dérogation devient néanmoins caduque pendant les plages mobiles

d'interdiction de l'usage du feu édictées par arrêté préfectoral.

Les conditions d'incinération :

- Les végétaux incinérés doivent impérativement être secs et ne pas être mélangés avec des résidus de tonte ou d'entretien de jardin ;
- L'incinération ne doit pas avoir lieu en cas de vent supérieur à 40 km/h ;
- Les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres ;
- Il doit exister à proximité du foyer une prise d'arrosage ou une réserve d'eau de 200 litres au moins ;
- Les entassements de végétaux à incinérer

ne doivent pas dépasser 1,5m de diamètre et 1m de hauteur. Si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 3m et être cantonnés dans un rayon de 10m ;

- Un espace de 5m autour de chaque entassement doit être démuné de toute végétation arbustive ou ligneuse ;
- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés au plus tard à 11 heures du matin, le recouvrement par la terre est interdit.

➔ PLUS D'INFOS : www.biot.fr / Urbanisme, Environnement



ÉNERGIES 2050 : UNE ONG BIOTOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Installée à Biot, l'association ÉNERGIES 2050 œuvre principalement sur les questions de maîtrise de l'énergie en promouvant une implication citoyenne dans la sobriété et l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Fonctionnant sous le statut d'une Organisation Non Gouvernementale depuis avril 2011, l'association regroupe plusieurs centaines de membres citoyens de nationalités et d'horizons professionnels variés et plus de 150 experts reconnus sur

les problématiques de développement, les questions climatiques et énergétiques d'une cinquantaine de nationalités. Les actions de l'association, au niveau local comme global, s'articulent autour de 4 piliers : réaliser des projets ou des actions de recherche, organiser des espaces de partage des connaissances (ateliers, tables rondes, séminaires), publier les résultats de ses recherches et informer et fédérer par l'animation de son site Internet. Outre les nombreuses actions internationales

qu'elle mène, l'association propose à la Ville de Biot de l'accompagner en 2013 dans certaines de ses initiatives, particulièrement dans le cadre du dispositif régional « Collectivité lauréate AGIR pour l'énergie », au cours duquel des débats publics sur les enjeux de la transition énergétique seront organisés.

ÉNERGIES 2050 - 688, chemin du Plan - 06410 Biot – Tél. 06 80 31 91 89
www.energies2050.org

BIOT RÉSOLUMENT ENGAGÉE DANS UNE PROSPECTIVE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Depuis 2010, la Ville de Biot est impliquée dans le projet TICELEC, dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à l'impact des pratiques quotidiennes et des modes de consommation en matière d'énergie électrique.

Ce projet, dans lequel des foyers biotois sont impliqués, est en cours de finalisation et les résultats seront rendus au cours du 1^{er} trimestre 2013.

La commune s'apprête aujourd'hui à franchir une deuxième étape dans le cadre d'un autre appel à projets de la Région PACA, dont elle est lauréate.

L'objectif principal de ce nouvel appel à projets est de favoriser une montée en puissance des compétences et de l'autonomie des collectivités sur les sujets de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Il s'agit donc maintenant de **nous engager dans un programme visant à améliorer la consommation énergétique du patrimoine communal** de la Ville de Biot et ainsi de réaliser d'importantes économies.

Nous sommes accompagnés dans cette démarche par la Région PACA, qui nous apporte un soutien méthodologique et une assistance experte pour nous permettre de construire une charte d'objectifs, un programme global d'actions, concernant non seulement l'amélioration énergétique de notre patrimoine, mais

également notre politique d'aménagement urbain et de mobilisation de tous les acteurs de notre territoire.

Cette démarche est prévue sur 4 ans, la première année, dite « année en marche » devant être consacrée au suivi et à l'analyse des consommations et des dépenses d'énergie du patrimoine communal et à définir une charte d'objectifs et un plan d'actions triennal.

À l'issue de cette première phase, la Commune s'appliquera, sur une période de trois ans dite « Collectivité lauréate AGIR pour l'énergie », à mettre en œuvre le plan des actions qui auront ainsi été définies.

Grâce à ce programme, **nous visons à déployer sur notre territoire une stratégie énergétique durable** qui nous permette, à terme, de réduire de manière significative nos consommations d'énergie, voire de développer des filières d'approvisionnement énergétique local et renouvelable.

Cette stratégie contribue également au niveau local, à la lutte contre le changement climatique, à la préservation des ressources naturelles, à une optimisation de la dépense publique.

Si le programme que propose la Région est organisé autour de 9 thèmes, il est demandé aux communes de s'engager sur deux thèmes qu'elles considèrent comme prioritaires. Aussi avons-nous, pour poser les bases de notre démarche, souhaité nous engager sur :

• le thème 1 « Gérer le patrimoine communal efficacement, être exemplaire ».

L'énergéticien de proximité prévu dans un cadre communautaire apportera le support nécessaire à la commune pour bien appréhender la gestion de son patrimoine : suivi des consommations, connaissance des caractéristiques de son patrimoine et de ses abonnements et contrats de fourniture d'énergies.

• le thème 2 « organiser les services et développer les compétences ».

Nous considérons en effet qu'une bonne gestion du patrimoine passe en premier lieu par la sensibilisation et l'éducation des équipes municipales, tant des services que des élus. Ce thème est tout à fait corrélé à la démarche de sensibilisation du public à travers le projet TICELEC et l'installation de la télé-relève sur l'ensemble du territoire communal pour la surveillance de la consommation de l'eau et l'éducation des consommateurs.

L'opportunité d'une telle démarche nous étant offerte dans le cadre de cet appel à projets régional, il nous semble légitime de débiter notre programme par ces bases fondamentales, sans lesquelles nous ne pourrions accéder à une gestion d'excellence des biens et des moyens publics.



Martine AUFÉUVRE
Déléguée au développement durable,
à l'environnement,
aux énergies renouvelables
martine.aufeuve@biot.fr

LES BIOTOIS ONT DU TALENT



Thomas Lesueur et Nicolas Singery

RETOUR AUX SOURCES POUR EXPRIMER LEUR TALENT

Thomas Lesueur et Nicolas Singery ont ouvert les portes de l'atelier de ferronnerie et métallerie S&L Prestige en avril 2012 à Biot, chemin Durbec, pour exercer leur art.

Ce n'est pas par hasard que ces deux passionnés de l'artisanat d'art sont revenus s'installer dans leur berceau originel. Après de remarquables parcours chez les plus grands noms de la ferronnerie et du design, Thomas, Compagnon du Tour de France, et Nicolas, diplômé de l'école Bouille, ont choisi de reprendre l'atelier d'Alain Pelissier, maître ferronnier biotois, qui, après une retraite bien méritée, a cédé son outil de travail à l'un de ses disciples, Thomas, qui avait fait ses débuts avec l'artisan biotois.

Après plusieurs années à faire leurs armes dans la France entière et jusqu'à New-York et à travailler pour des entreprises de renom et sur des chantiers prestigieux tels que le New-York Palace et la rénovation des grilles du Château de Versailles ou des projets plus modernes comme la conception des boutiques Oxbow et Orange, les jeunes biotois ont appris toutes les techniques et rencontrés les meilleurs artisans, fournisseurs et artistes.

Aujourd'hui, c'est avec la maîtrise des savoir-faire ancestraux et la connaissance des matériaux contemporains que Thomas et Nicolas

proposent leurs services à une clientèle d'élite pour la création de ferronnerie, de pièces de métal, la conception d'ambiance ou encore la réalisation de mobilier intérieur. Entourés de partenaires d'excellence dans tous les domaines, ils sont en mesure de réaliser tous les projets d'architectures, alliant métal, bois, hautes technologies, contraintes climatiques et esthétique. Pour eux, « *chaque nouveau projet est un challenge* » et le but est simple, fournir un produit clé en main, de la conception à la pose, qu'il s'agisse d'un simple portail ou de la rénovation de l'intégralité d'un bâtiment. Et surtout, ils souhaitent laisser sur le site « *une empreinte de qualité* ».

En quelques mois d'exercice, de prestigieuses enseignes comme les bijouteries Tiffany, de grands architectes et de grandes fortunes new-yorkaises leur ont

déjà fait confiance et au vu de la qualité des réalisations, l'entreprise a de très beaux jours devant elle.

Empreints de l'esprit du compagnonnage, Nicolas et Thomas désirent aujourd'hui partager et transmettre leur savoir-faire et les règles de l'art aux plus jeunes, ils accueillent donc dans leur entreprise de nouveaux apprentis pour perpétuer l'art du travail bien fait.

Atelier S&L Prestige • Chemin Joseph Durbec - Biot • 04 93 65 51 40 •
contact@atelierslprestige.com •
www.atelierslprestige.com

Présentation des gilets créés par Chacok lors de la soirée de lancement de la 23^e édition du Rallye des Gazelles le 12 novembre 2012 à la Maison de la Mutualité à Paris.

CHACOK AU DÉPART DU RALLYE DES GAZELLES

Chacok prend doublement le départ du très médiatique Rallye des Gazelles en mars prochain au Maroc : la société biotoise a conçu les 1 300 gilets du rallye et a sélectionné, parmi ses salariées, deux équipages qui participeront à la course.

« *C'est une vraie histoire qui se noue avec le Rallye* » se réjouit Laure Gateau, PDG de Chacok. « *Nous nous sommes retrouvés autour de valeurs communes. En effet, le rallye s'engage par le biais de l'association humanitaire « Cœur de Gazelles » et, en outre, réunit tous les critères de la norme ISO 14001. De notre côté, nous travaillons essentiellement des matériaux nobles, en France et en prenant à cœur quotidiennement*

notre politique de Responsabilité Sociale et Environnementale ». Le choix de Chacok pour réaliser les gilets s'est imposé de lui-même. « *Quant à la participation d'équipages Chacok à la course, cela s'inscrit complètement dans notre esprit d'entreprise en valorisant les notions d'entraide et de dépassement de soi. Car, attention, le rallye est loin d'être une promenade du dimanche !* ». De fait, la centaine de salariées féminines de Chacok a

eu la possibilité de postuler tandis que chaque service s'est attaché à promouvoir ses propres équipes. « *C'est un véritable événement en interne et une opportunité extraordinaire pour les équipages sélectionnés* ».

L'événement est à suivre en direct sur le site www.rallyeaichadesgazelles.com du 16 au 30 mars 2013.

L'UNION POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE VERRIÈRES MET BIOT À L'HONNEUR

Les 8 et 9 novembre 2012, le CNRS de Montpellier abritait la conférence annuelle intitulée « Le verre », organisée conjointement par l'Union pour la Science et la Technologie Verrières et le GDR Verres. Ayant pour vocation de réunir les acteurs académiques et industriels du monde verrier, ces journées ont été l'occasion pour une

centaine de participants d'appréhender aussi bien les approches scientifiques des problématiques actuelles que les réalisations innovantes des industriels ou l'histoire de l'artisanat verrier en Bas Languedoc au XIII^{ème} siècle.

À l'issue de ce colloque, Antoine Pierini a dignement représenté Biot en réalisant le

trophée remis au Premier Prix du Poster, décerné à Elena Petracovschi, doctorante à l'Institut des Sciences Chimiques de Rennes.

Les prochains colloques auront lieu les 14 et 15 novembre 2013 à Limoges, puis en 2014 à Baccarat. Alors, rendez-vous à Biot-Sophia Antipolis pour 2015 ?



Daniel Neuville, Directeur de Recherche au CNRS et travaillant à l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et Président de l'USTV, René Gy, Directeur du département Thermique Mécanique & Modélisation chez Saint-Gobain, Antoine Pierini.

BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS

INRIA - LES SCIENCES DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA MÉDECINE DE DEMAIN



Xavier Pennec (chercheur) et Marco Lorenzi (doctorant)



Nicholas Ayache, chef d'équipe Asclepios

Installé au cœur de Biot-Sophia Antipolis, le Centre de Recherche Inria Sophia Antipolis - Méditerranée est l'un des huit centres de recherche en sciences du numérique d'Inria (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique). Parfait exemple de l'attractivité et de la compétitivité de la technopole sophilopolitaine, il abrite plus de 400 scientifiques, qui développent leurs recherches sur trois axes de travail : communication et calcul omniprésents ; modélisation, simulation et interaction avec le monde réel ; médecine et biologie numériques. C'est dans ce domaine que l'équipe Asclepios, dirigée par Nicholas Ayache, mène ses recherches.

Aujourd'hui formée de quatre chercheurs permanents et plus d'une trentaine d'étudiants

doctorants et ingénieurs de diverses nationalités, l'équipe de Nicholas Ayache se focalise sur les travaux de médecine numérique. « *Autrement dit, exploiter l'imagerie médicale pour l'aide au pronostic, au diagnostic, et à la thérapie. Nos recherches s'orientent vers la construction de modèles numériques personnalisés pour quantifier l'évolution symptomatique d'une maladie et tenter d'effectuer les simulations de traitement adéquates* ». Les applications sont alors multiples : imagerie cérébrale, simulateur cardiaque...

Au sein de l'équipe, Xavier Pennec (chercheur) et Marco Lorenzi (doctorant) coopèrent ainsi depuis 3 ans sur un projet de modélisation de l'évolution de la maladie d'Alzheimer. « *Il s'agit d'un travail sur des images cérébrales à différents stades de la maladie sur un échantillon de patients. Notre recherche consiste à établir une évolution longitudinale qui permet de mettre en place une description de la pathologie ainsi que des mesures pour l'évolution du traitement* ». Dans le cas spécifique de la maladie d'Alzheimer, les observations des images cérébrales mettent en avant une atrophie de certaines zones caractéristiques. « *Nous avons délibérément choisi de nous focaliser sur un seul aspect de la maladie : l'atrophie*

du cerveau. Le modèle ainsi obtenu offre une nouvelle possibilité d'étudier les zones affectées et nous pouvons dès lors observer la dégénérescence sur un modèle à la fois standardisé et personnalisable ». Les travaux du binôme ont ainsi pu mettre en évidence des spécificités liées à la pathologie grâce à la modélisation, en les différenciant d'un vieillissement naturel ou de pathologies annexes.

Toujours dans l'esprit d'initiative et de collaboration d'Inria, les travaux sont menés en collaboration constante avec les Centres et Instituts Hospitaliers Universitaires et les partenaires internationaux. « *Notre principal défi est de développer des outils à destination des acteurs médicaux, en gardant à l'esprit que le patient est au cœur du projet* ». Si les recherches sont menées de bout en bout en concertation avec les cliniciens, il s'agit pour autant de travaux à longue portée qui dessineront la médecine du futur. « *Ce sont les recherches d'aujourd'hui qui permettront peut-être d'établir les diagnostics et les traitements de demain*... »



EURECOM - CRÉATEUR DE TALENTS



« *Former des talents européens pour l'industrie de demain* » : voilà l'ambitieux créneau d'EURECOM, jeune école d'ingénieurs et centre de recherche en télécommunications implantée au cœur de Biot-Sophia Antipolis, au sein du tout récent Campus SophiaTech. Fondée il y a tout juste 20 ans par l'association de deux grandes écoles d'ingénieurs, Télécom ParisTech (ex ENST) et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), EURECOM répond alors à l'ambition d'un partenariat fédérant l'enseignement et la recherche en systèmes de communication à l'échelle internationale.



www.eurecom.fr

Quand Ulrich Finger arrive à la direction de l'école en 2000, l'internationalisation des effectifs est une priorité, avec un objectif affiché d'au moins 50% d'étudiants étrangers. « *Nous avons revu la stratégie dans sa globalité : désormais l'intégralité des cours se fait en anglais. Le format d'enseignement est adapté au cursus européen et permet des passerelles entre les diplômés. Aujourd'hui, 2/3 de nos étudiants sont étrangers* ». Cette ouverture s'exprime également au travers de la réunion de partenaires académiques et industriels internationaux assemblés en Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui définissent ensemble la stratégie d'enseignement. « *En établissant le programme de formation des futurs ingénieurs en étroite collaboration avec les universités et écoles partenaires internationales, EURECOM est rapidement devenue une référence mondiale. L'enseignement est décroché pour se faire plus applicatif. Les étudiants choisissent leurs cours par filière et approchent ainsi de nombreuses applications, le profil est vaste sans être généraliste* ».

Du côté des partenaires industriels, tout le

monde est gagnant. Les entreprises trouvent chez EURECOM un vivier d'ingénieurs en devenir et futurs managers. Pour les étudiants, le bassin d'embauche est formidable : Amadeus, Intel, Nvidia, Swisscom, BMW Group Research and Technology, Symantec, SAP, Orange... « *Les groupes industriels avec qui nous travaillons sont les employeurs des ingénieurs de demain. Ils nous permettent de définir les stratégies d'enseignement pour évoluer constamment* ».

En tout, une centaine d'étudiants en Master par an, 75 doctorants, plus de 20 enseignants-chercheurs et près de 80 ingénieurs gravitent au sein de l'école. « *Notre installation sur le campus SophiaTech en août dernier va nous permettre, à terme, de doubler l'effectif de nos étudiants. La réunion des compétences, entre ce campus et la technopole, constitue un environnement idéal pour atteindre nos objectifs en matière d'enseignement et de recherche* ».

Des perspectives d'avenir aujourd'hui encore renforcées avec le jumelage de Biot et Tacoma aux États-Unis, et, peut-être, de nouveaux partenariats à l'horizon...



Bio express

Arrivé en France en tant qu'ingénieur pour un échange étudiant, Ulrich Finger est diplômé de l'Université de Stuttgart et de l'ENST. Après avoir été professeur et chef du département informatique de Telecom ParisTech (ex ENST), il est élu à la direction d'EURECOM en 2000, où il effectue aujourd'hui son 4^{ème} mandat.

ÉCONOMIE TOURISME

LA TRAME DU JUMELAGE BIOT-TACOMA SE TISSE FIL À FIL

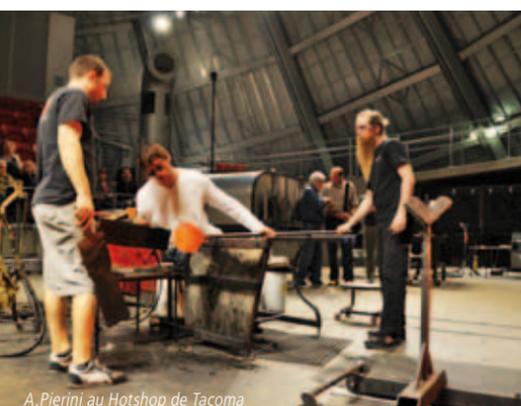
Musée du Verre - Tacoma

Le jumelage de Biot avec la ville américaine de Tacoma prend corps depuis le voyage de la délégation biotoise aux États-Unis en octobre dernier. Comme nous vous l'avons présenté dans le dernier numéro de *La Lettre du Maire**, l'expertise autour du travail du verre développée par chacune des deux villes fournit un socle prometteur aux échanges à venir. Dès le retour de la délégation, des pistes ont également été lancées vers les chefs d'établissements secondaires biotois pour faire vivre ce jumelage au travers des jeunes. Et, pour consolider les liens naissants une réunion de tous les Biotois intéressés par ce jumelage est organisée mi-janvier pour imaginer les contours d'un club américain à Biot !

*À votre disposition en Mairie et sur www.biot.fr, rubrique « Publications municipales »



J.C. Novaro au lycée du Verre de Tacoma



A. Pierini au Hotshop de Tacoma

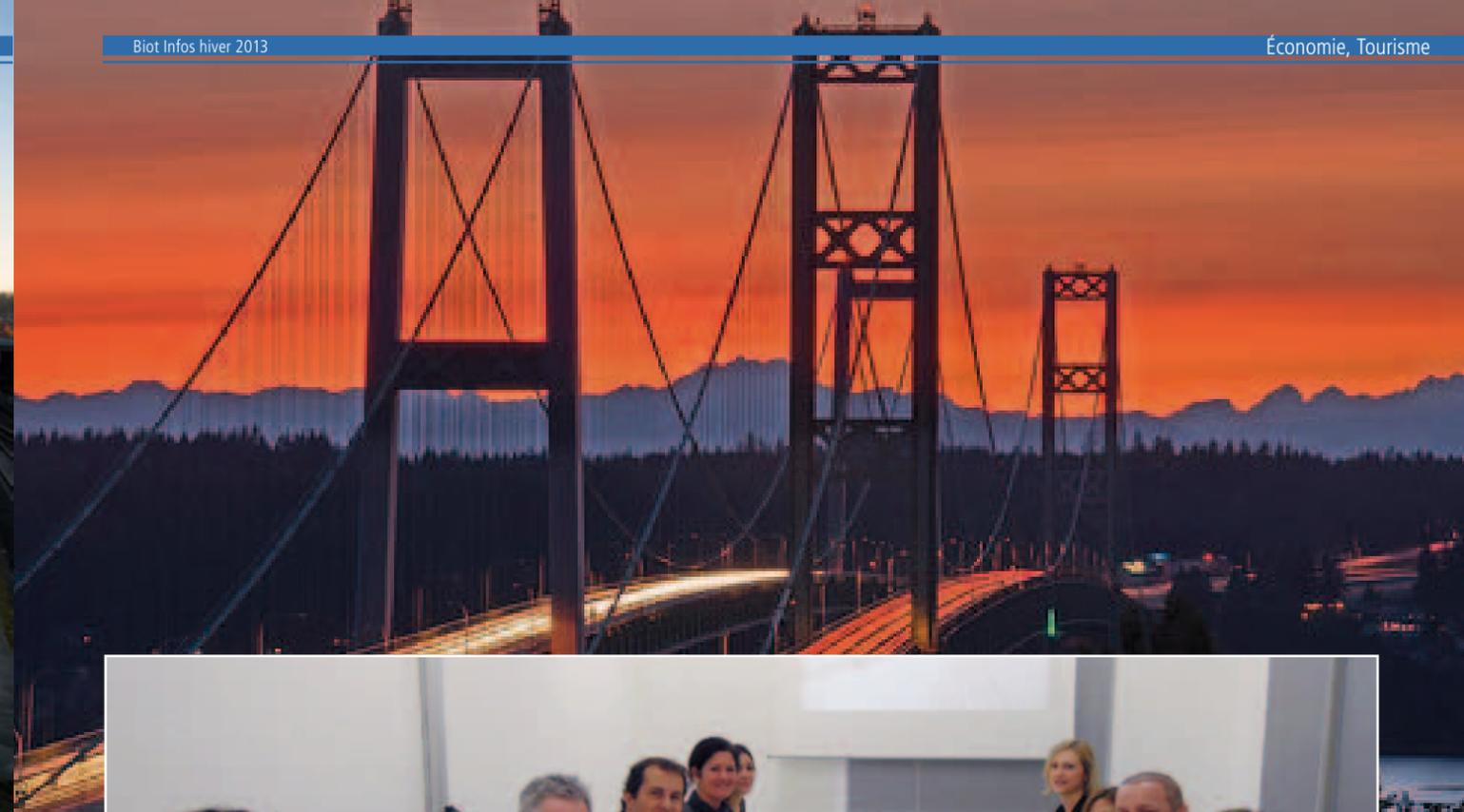
Regards de verriers

Les maîtres-verriers Jean-Claude Novaro et Antoine Pierini ont fait partie de la délégation biotoise à Tacoma. Ils nous livrent leurs impressions.

Jean-Claude Novaro : *Si cela avait été mon premier voyage aux États-Unis et à Tacoma, j'aurais ouvert des yeux ronds comme ça. Quand on aime le verre et qu'on le travaille, le Musée du Verre est impressionnant et fabuleux. Mais je connais les États-Unis par cœur, j'y suis allé au moins 40 fois, j'y ai fait des expositions, j'ai rencontré les verriers, j'ai visité plusieurs écoles du verre, j'ai même eu une galerie à Phoenix. Donc, ce qui m'a véritablement impressionné lors de ce voyage, c'est l'énergie déployée par le Maire et son équipe pour faire connaître Biot là-bas et donner envie aux Américains de Tacoma de venir. Ils ont parlé de tout le monde partout où nous sommes passés. Et cela nous fait une publicité très positive.*

Antoine Pierini : *Je vais là-bas depuis plus de 15 ans et j'ai noué de nombreuses amitiés avec les verriers. L'intérêt de ce voyage pour moi résidait dans les rencontres avec ces passionnés*

du verre qui dirigent des lieux incontournables tels que le Museum of Glass, Pilchuk School ou Hilltop Artists. Et d'échanger avec eux. J'ai eu la chance de réaliser une pièce dans le Hot Shop du Museum of Glass, un atelier en forme de volcan, où tout le travail du verre est mis en scène à l'américaine avec écran géant, commentateur et tribunes. Ce fût un plaisir de montrer mon savoir-faire dans un endroit où passent tous les meilleurs verriers du monde. J'ai aussi été frappé par le fait que le verre à Tacoma et dans tout l'État de Washington est considéré comme un Art Majeur. Tous les verriers du monde ont envie de voir ce qu'il s'y passe au moins une fois dans leur carrière. Et je suis impressionné de constater comment Dale Chihuly a contribué à mettre en place une sorte d'écosystème autour du verre. Il a créé un centre de formation, il a participé à la conception des lieux d'exposition et de sensibilisation qui valorisent comme nulle part ailleurs des œuvres très prisées par les collectionneurs et les mécènes, ce qui attire encore de nouveaux verriers et crée une belle émulation. Le système se nourrit ainsi de lui-même.



Réunion avec les représentants des collèges et lycées

Échanges scolaires : un pont jeté vers l'Amérique

Le 12 novembre 2012, le service Jumelage et le service Jeunesse et Sports de la Ville de Biot ont rencontré les responsables des établissements où les jeunes biotois étudient, à savoir le collège Niki de St Phalle, le collège de l'Éganaude, le lycée international de Valbonne et le lycée Simone Veil.

Les objectifs de cette réunion étaient, d'une part, de présenter Tacoma ainsi que les buts généraux du jumelage et les actions envisagées, d'autre part, bien sûr, de lancer des pistes sur les échanges scolaires imaginables.

Les chefs d'établissements se sont révélés très intéressés à la perspective

d'échanges privilégiés avec des établissements anglophones. D'autant que les représentants d'établissements de Tacoma que la délégation a rencontrés en octobre se sont eux-mêmes montrés enthousiastes à cette idée. Les contraintes liées à la distance de près de 10 000 km séparant les deux villes jumelles ont également été abordées. Il est apparu notamment que, jusqu'en classe de troisième, les élèves ne pourraient communiquer qu'à distance, et qu'ensuite les établissements devraient trouver des moyens pour financer des billets d'avion. Au terme de cette réunion, les chefs d'établissements ont transmis les informations à leurs professeurs d'anglais respectifs qui prendront contact avec les professeurs américains.

Vers la création d'un club américain à Biot !

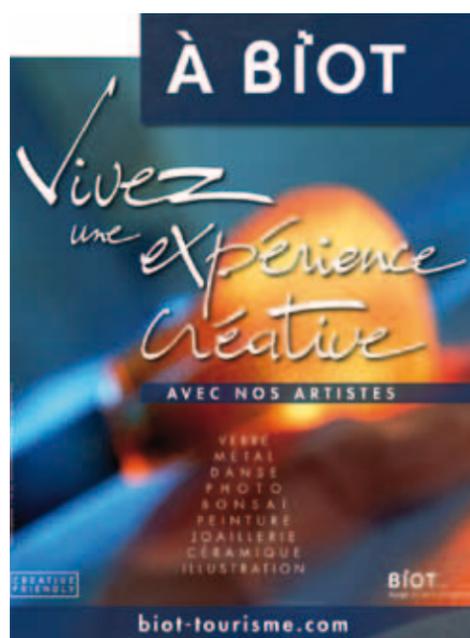
Tissons ensemble des liens durables avec Tacoma ! Nous lançons un appel à toutes les personnes intéressées par ce jumelage de Biot l'azuréenne avec Tacoma l'américaine. Qui que vous soyez, parent d'élève, artiste, artisan, verrier, acteur du tourisme, américanophile ou tout simplement curieux de vous ouvrir à de nouveaux horizons, **nous vous invitons à vous rapprocher du Service Jumelage à l'adresse jumelage@biot.fr ou par téléphone au 06 75 27 46 99.** En effet, les perspectives offertes sont riches et tout est à inventer. Aussi, mi-janvier 2013, nous souhaiterions réunir toutes les personnes intéressées par ce jumelage pour présenter Tacoma et poser ensemble les bases de cette nouvelle relation qui s'offre à nous.

➔ Consultez la page dédiée au Jumelage de Biot-Tacoma sur www.biot.fr



BIOT À L'AVANT-GARDE DU TOURISME CRÉATIF

En formalisant une offre touristique basée sur les ateliers créatifs, Biot se positionne en pionnière dans un secteur en pleine expansion et poursuit ainsi son action de promotion et de développement au service des acteurs du tourisme.



Le 17 décembre 2012 a eu lieu le lancement officiel du projet Tourisme Créatif porté par l'Office de Tourisme. Ce projet est la concrétisation directe de l'adhésion de la commune au Réseau International de Promotion du Tourisme Créatif (Creative Tourism Network). Adhésion adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 28 juin 2012.

La commune se retrouve ainsi aux côtés de Barcelone, Paris ou Rome au sein d'un réseau « expert » offrant à ses membres des conseils pour leur promotion mais aussi des supports de communication (sur Internet et les réseaux sociaux, présentations in situ, campagnes de presse...) développés au cœur du secteur du tourisme créatif.

Le tourisme créatif est une nouvelle forme de séjours, de plus en plus prisée, où les voyageurs cherchent à développer leur potentiel créatif sur leur lieu de vacances. Or, Biot dans ce secteur a de nombreux atouts à jouer et sur lesquels s'ap-

puyer pour développer un tourisme de qualité, dynamique, en harmonie avec l'identité de son territoire. Ainsi, le tourisme créatif s'affirme comme une voie idéale pour optimiser l'existant biotois – les artistes et artisans y organisent déjà régulièrement des ateliers- et favoriser son fonctionnement hors-saison. Cette offre thématique permet également de démarquer les hébergeurs.

Les acteurs de ce projet d'ampleur ont ainsi formulé leurs offres que l'Office de Tourisme s'est chargé de structurer en une proposition globale qui sera promue auprès des agences spécialisées par le biais du Creative Tourism Network. Les visiteurs et touristes à Biot pourront ainsi s'initier ou se perfectionner, de l'heure de découverte jusqu'au stage, au travail du verre, de la joaillerie ou de la céramique, à la cuisine, à la fabrication de bougie, à la peinture ou à l'illustration, à la danse et à la photographie, ou encore à l'expression corporelle ou plastique.

Ont d'ores et déjà formulé leurs propositions :

- **Anelore Rivera (L'atelier Tara)** : ateliers d'expression plastique, cours de photographie, art-thérapie
- **Musée National F. Léger** : découverte de Fernand Léger à travers une pratique plastique
- **Valerio Paltenghi** : cours et stage d'illustration
- **Odile Ibanez** : cours de peinture abstraite, contemporaine et stylisée
- **Gary Simmons** : création de bougies artisanales
- **Rachele Rivière** : initiation à la céramique
- **La Tasse de Couleur** : peinture sur céramique
- **Lisi Lopez** : transformation et personnalisation de ses bijoux, découverte des pierres précieuses.

- **Bastide de la Valmasque** : ateliers de cuisine créative
- **Musée d'Histoire et Céramique Biotoises** : visites personnalisées du musée
- **Danilo Righetti** : ateliers d'expression corporelle
- **Atelier Centre de danse** : stage de découverte du monde du spectacle
- **Valérie Salvignon** : art-thérapie
- **Didier Saba** : initiation au soufflage de verre
- **Pascal Guyot** : initiation au soufflage de verre
- **Antoine Pierini** : accompagnement du maître-verrier
- **Verrerie de Biot** : initiation à la création du verre
- **Atelier S&L Prestige** : initiation à la ferronnerie d'art

➔ PLUS D'INFOS : www.biot-tourisme.com

Michel SAVY
Délégué au Développement Économique
et au Tourisme
michel.savy@biot.fr



CULTURE, ART, ARTISANAT

EXPOSITION "SARAH MORRIS, MECHANICAL BALLET"

Du 17 novembre 2012 au 4 mars 2013 • Musée national Fernand Léger

Née en 1967, l'artiste américaine Sarah Morris mène une double carrière de peintre et de réalisatrice de films. Depuis la fin des années 1990, elle poursuit l'exploration visuelle et psychologique de notre environnement urbain par la déclinaison de séries portant le nom de grandes métropoles. Ses portraits de villes tels *Midtown* [New York] en 1998, *AM/PM* [Las Vegas] en 1999, *Capital* [Washington D.C.] en 2000, *Miami* [2002], *Los Angeles* en 2004 ou *Chicago* en 2011 oscillent entre figuration et abstraction dans un dialogue complémentaire entre films, dessins et peintures.

Prélevées au cœur de ces mégapoles trépidantes, les images projetées sont fragmentées par des effets de zoom, de travelling ou de contreplongée. Tel un opéra glacé, les surfaces laquées des peintures de Sarah Morris, au format invariablement carré, invitent au contraire à un arrêt contemplatif devant des architectures réduites à des grilles polychromes et des objets triviaux à ceux de signes graphiques. En choisissant d'évoquer le célèbre film expérimental de Fernand Léger (*Le Ballet mécanique*, 1924) comme titre de son exposition, l'artiste américaine rend hommage au peintre normand dont elle poursuit le réalisme de conception à travers une esthétique combinatoire du fragment.

• Ateliers

Vacances de Noël : du 24 décembre 2012 au 6 janvier 2013, 10h-12h et 14h-16h : Sarah Morris, Mechanical Ballet

Vacances de février : du 18 février au 3 mars 2013, 10h-12h et 14h-16h : Sarah Morris, Mechanical Ballet

• Cinéma

Dimanche 3 février 2013 :

- 14h30 : projection dans l'auditorium : *Miami* (2002), *Los Angeles* (2004)

- 16h : visite accompagnée dans l'exposition

Dimanche 3 mars 2013 :

- 14h30 : projection dans l'auditorium : *Chicago* (2011)

- 16h : visite accompagnée dans l'exposition

• Exposition

Métropolis. Fernand Léger et la ville

Du 23 mars au 7 octobre 2013

Volet 1 : Une peinture habitable (23 mars - 10 juin 2013)

Volet 2 : Le spectacle de la vie moderne (6 juillet - 7 octobre 2013)

➔ Musée national Fernand Léger • Chemin du Val de Pôme •
04 92 91 50 30

DES ÉTUDIANTS CÉRAMISTES EXPOSENT AU MUSÉE

Du 23 novembre 2012 au 20 mars 2013 • Musée d'Histoire et de Céramique Botoises



Le 23 novembre dernier avait lieu le vernissage de l'exposition « À Fleur de Peau ». Pierre Palvadeau et l'équipe du Musée se réjouissent d'avoir offert aux jeunes étudiants du lycée Léonard de Vinci la possibilité de présenter leurs créations.

23 élèves se préparant au diplôme des Métiers d'Art - Céramique se devaient de réaliser deux parures (collier, bracelet, boucles d'oreilles) avec pour objectif de « créer un bijou d'exception, penser le

bijou comme une œuvre unique ».

Les œuvres de ces artistes en herbe, tout à fait remarquables, très diverses, montrant de nombreuses sources d'inspiration, seront exposées jusqu'au 20 mars 2013.

Par cette nouvelle exposition, le Musée marque ainsi sa volonté de

s'ouvrir à l'extérieur, de collaborer avec de nouveaux partenaires, de valoriser le travail de jeunes artistes autour de la céramique, de surprendre un public toujours plus large, plus ouvert et de bâtir ainsi un lieu-interrogation développant la découverte, l'agrément, la surprise.

• Les activités du Musée

7 février : visite de « Sarah Morris, Mechanical Ballet » accompagnée par Diana Gay, conservatrice du Musée national Fernand Léger

23 février : « Les Anglais à Nice » par Agnès Dumartin

18 mars : « L'attitude courageuse d'Italiens niçois en 1941-1943 » par Danielle Baudot-Laksine

Musée d'Histoire et de Céramique Botoises • 9, rue St Sébastien • 04 93 65 54 54 • www.musee-de-biot.fr

Tarifs :

Adultes : 4€

Seniors, étudiants et chômeurs : 2€

Moins de 16 ans : Gratuit

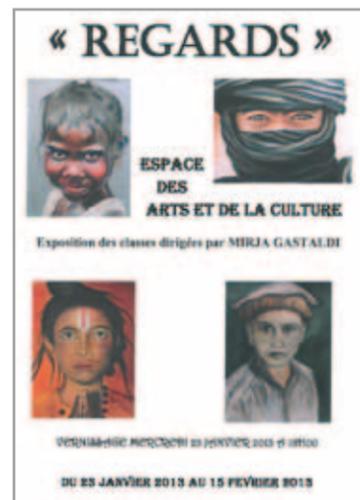
EXPOSITION « REGARDS »

Du 23 janvier au 15 février 2013 • Espace des Arts et de la Culture • Entrée libre

Les élèves de la classe de Mirja Gastaldi, professeur à l'Espace des Arts et de la Culture, exposent leurs œuvres réalisées au long de la saison culturelle de 9h à 19h, du lundi au samedi.

Vernissage mercredi 23 janvier 2013 à 18h

Espace des Arts et de la Culture • Chemin de la Fontanette • 04 93 65 07 02



CHRISTELLE RONSEN FANCHON EXPOSE EN TOUTE « LÉGÈRETÉ »

Du 1^{er} février au 24 mars 2013 • Office de Tourisme • Entrée libre

Découvrez l'exposition d'hiver de l'Office de Tourisme de Biot avec les œuvres originales de Christelle Ronsen Fanchon, directement inspirées de ses voyages et de ses expériences intérieures. L'artiste bouscule les idées reçues sur l'art contemporain, reflétant le mal-être de notre société en quête de repère et offre à notre regard étonné un aspect différent de l'art. Ses œuvres, de papier, d'aquarelle, de résine ou de laque, créées autour du thème universel de l'incommensurable légèreté pour s'abstraire de soi, gagner en sagesse et éprouver la

foi, invitent à appréhender un monde où l'imaginaire se confond avec le réel. Les éléphants, les supers héros, les Bouddhas et les ballons revêtus d'images aquarellées ou laqués de Christelle Ronsen Fanchon vous incitent à entrer dans une vie où rien n'est établi pour toujours, rien n'est bloqué par un carcan de règles édictées par une société figée... Entrez dans son monde !

Vernissage vendredi 1^{er} février 2013 à 18h30 à l'Office de Tourisme de Biot

Office de Tourisme • 46 rue St Sébastien • 04 93 65 78 00



SAISON THÉÂTRALE À L'ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

La programmation théâtrale de l'Espace des Arts et de la Culture change de main en 2013 : la compagnie Grain de Scène, née de la rencontre entre Danielle Di Sandro, comédienne et metteur en scène, et Didier Beaumont, comédien et auteur, vous propose désormais tout au long de l'année une série de pièces pour tout public, du boulevard au drame, à l'Espace des Arts et de la Culture.

Découvrez la programmation du premier trimestre 2013 :



• **Samedi 19 janvier à 20h30 et dimanche 20 janvier à 16h : « Madame est morte! » par la compagnie Antonin Artaud**

Nous sommes au XVII^{ème} siècle, plus précisément entre 1669 et 1671.

L'action se passe dans un salon du château de Versailles et dans un salon au château de Saint Cloud. « La grande Mademoiselle », Mademoiselle de Montpensier, n'est toujours pas mariée, on la dit froide et fière. Elle a refusé les plus nobles et plus riches partis et ainsi se retrouve vieille fille. Or, voilà qu'elle

tombe amoureuse et veut épouser celui qu'elle aime... mais c'est sans compter avec les intrigues de la cour ! Et il s'en passe des choses dans les salons et les couloirs de Versailles ...

• **Samedi 16 février à 20h30 et dimanche 17 février à 16h : Programmation à venir (plus d'informations sur www.biot.fr)**



• **Samedi 23 mars à 20h30 « Tout au bord » et dimanche 24 mars à 16h « Chocolat piment » jouées par la compagnie Théâtre Entre Nous**

« **Tout au bord** » : Un couple de parents se retrouve face à face. Les enfants sont partis. Pendant des années, le quotidien les a envahis, leur tenant lieu de boussole.

Aujourd'hui, un vague malaise s'empare d'eux. « *Tout au bord* »... d'un

LE PETIT ATELIER

« Le Petit Atelier, Paule, Gisèle et les enfants vous souhaitent une très bonne année 2013 pleine de joie, de bonheur et de créativité ! »

Le Petit Atelier



CINÉMA À BIOT

Retrouvez toute la programmation cinéma à l'Espace des Arts et de la Culture pour le premier trimestre 2013 sur www.biot.fr

Espace des Arts et de la Culture • Chemin de la Fontanette • 04 93 65 07 02

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

L'équipe des Bibliothèques municipales vous souhaite une belle et douce année 2013 et vous attend pour vous faire découvrir ses derniers coups de cœur littéraires.

• Atelier d'écriture intergénérationnel dans le cadre de la « Semaine Bleue »

Les Bibliothèques municipales ont organisé le 13 novembre dernier un atelier d'écriture intergénérationnel. Cette séance exceptionnelle a été mise en place en partenariat avec le CCAS de Biot.

La classe de Madame Audiot-Giambi, de l'école Eugène Olivari, a souhaité participer à cette animation. Ce projet s'inscrivait par ailleurs dans le cadre de l'événement national de la Semaine Bleue et de l'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle.

Ainsi, cinq seniors enthousiastes qui font partie de l'Encrier de Biot [ndlr : atelier d'écriture seniors animé depuis 2008 par Corinne Josseaux-Battavoine] ont rejoint les rangs de l'école pour venir partager leurs connaissances avec les élèves de cette classe de CM2.

Petits et grands ont découvert ensemble le plaisir des mots autour de nombreux jeux d'écriture à partir de thématiques comme la mer ou la Révolution française. La rencontre a été un vrai succès et tous attendent déjà avec impatience de pouvoir réitérer l'expérience.

À NOTER :

En prévision du transfert des Bibliothèques municipales à la Médiathèque Communautaire de Biot (CASA) à l'automne 2013, les bibliothèques fermeront le 30 juin. S'inscrire à la Bibliothèque George Sand ou St Exupéry reste tout de même obligatoire pour pouvoir emprunter des livres, mais désormais cet acte sera gratuit.*

Pour en bénéficier, il vous faudra présenter une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile à Biot (facture EDF, Gaz de France, etc.) de moins de trois mois.

* jusqu'à fin 2012, l'adhésion était gratuite pour les moins de 12ans et d'1,50€ pour les plus de 12 ans.

AGENDA

Atelier d'écriture Seniors « L'Encrier de Biot » :

Mercredi 9 janvier de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 16 janvier de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Mercredi 23 janvier de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 30 janvier de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Mercredi 6 février de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 13 février de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Mercredi 20 février de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 27 février de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Mercredi 6 mars de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 13 mars de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Mercredi 20 mars de 13h45 à 15h45 - CCAS
Mercredi 27 mars de 13h45 à 15h45 - Bibliothèque George Sand

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs » :

Bibliothèque St Exupéry
Samedi 12 janvier de 10h à 12h
Samedi 9 février de 10h à 12h
Samedi 16 mars de 10h à 12h

Atelier d'illustration Adultes :

Bibliothèque George Sand - de 20h à 23h
Deux mardis par mois - Dates communiquées à l'accueil des bibliothèques

FÊTE DU MIMOSA

Dimanche 10 février 2013 • Entrée libre



La plus ancienne fête traditionnelle de notre cité ouvre le calendrier des festivités. Le village s'éclaire au cœur de l'hiver grâce aux décorations de mimosa mises en place par les bénévoles de l'Amicale Biotoise des Traditions et les Services Techniques municipaux.

Après la confection de guirlandes, la décoration des rues et des places, viendra le moment de la fête...

• Programme de la journée :

11h30-12h : Évolution du groupe folklorique

12h15 : Pot de l'amitié (Place de Gaulle), animé par Discomania
14h30-17h : Fanfare, groupes folkloriques, danseuses, maquillage, bataille de confetti et mimosa et autres surprises à découvrir... Les enfants sont invités à venir costumés (maquillage gratuit devant l'Office de Tourisme).

La joie et la convivialité sont la devise de cette journée, vous êtes cordialement invités à partager ces moments...

Office de Tourisme : 04 93 65 78 00 • tourisme@biot.fr

UNE MARILYN TAILLÉE DANS LA PIERRE

En hommage au Festival de Cannes, le sculpteur sophilopolitain Charles Cermolacce imagine une représentation monumentale en pierre de Marilyn Monroe.

« Cela fait longtemps que j'ai cette image en tête d'une Marilyn telle que dans 7 ans de réflexion habillée de rubans de films déroulé ». À ce jour, le monolithe de calcaire est installé sur un terrain communal de Biot. Avant de s'atteler à lui donner les formes généreuses de la star, Charles Cermolacce esquisse sur papier ses travaux préparatoires des détails du visage. Parallèlement, il présente son projet

à différentes instances du Festival ou de la Municipalité de Cannes et, s'il est accepté, le sculpteur espère pouvoir continuer la sculpture directement sur le lieu d'exposition. Charles Cermolacce est forestier au Conseil Général des Alpes-Maritimes et, le reste du temps, artiste sculpteur, peintre et photographe. Il a déjà réalisé de nombreuses sculptures monumentales, souvent à partir de pierres extraites du sous-sol de Sophia Antipolis, dont *Le Templier*, gardant l'accès du Pont Vieux à Biot depuis 2009.



BIOT ENCHANTANT - LA CHORALE CHERCHE DES VOIX

Choristes débutants ou confirmés, adultes musiciens professionnels ou sous la douche, venez chanter avec nous un répertoire varié, de la chanson française aux chansons anglaises ou brésiliennes, du classique au baroque en passant par des standards revisités, avec rigueur, précision et sérieux... mais toujours avec énormément de plaisir. Rejoignez-nous !

Actuellement une vingtaine, nous lançons une campagne de recrutement sur Biot / Sophia Antipolis pour compléter les effectifs.

• Répétitions :

Chaque lundi (hors vacances scolaires) de 19h à 21h. Le premier cours d'essai est gratuit. Salle de réunion du CCAS, au 1^{er} étage avec ascenseur.

6 bis chemin Neuf, 06410 Biot (À partir de janvier) • www.biotenchantant.fr • biotenchantant@gmail.com • velemarchand@live.fr
Véronique Lemarchand : 06 08 33 37 48 •
Martine Lavoué : 06 15 08 12 34



LES CONFÉRENCES D'AREZZO

Samedi 2 mars à 16h30 • Salle des Associations • Entrée libre

Catherine de Buzon, professeur d'Histoire de l'Art et présidente de l'Institut Européen d'Art, présentera une conférence : « Le théâtre bleu des Azulejos ».

Les Azulejos sont des carreaux de faïence assemblés en panneaux muraux où la couleur bleue est la

plus fréquemment utilisée. Cet art, importé par les Maures, a d'abord été décoré de motifs géométriques avant de devenir figuratif avec l'essor de la faïence en Europe. Il s'est particulièrement développé au Portugal, où les panneaux les plus connus sont ceux de l'intérieur de la gare de Porto, le Palais des Marquis de Fronteira ou la chapelle São Lourenço dans la province de l'Algarve, mais Séville possède également de magnifiques panneaux, Mexico s'enorgueillit de sa « Casa de los Azulejos », le musée de l'Hospice Comtesse de Lille en offre quelques superbes exemples... Aujourd'hui, des panneaux simples sont couramment utilisés pour des représentations religieuses ou à des fins signalétiques.

La conférence sera illustrée de nombreuses diapositives et un pot de l'amitié terminera la réunion.

Association Arezzo • 04 93 65 15 15 • arezzo.com@wanadoo.fr



BIOT ET LES TEMPLIERS 2013

5, 6 et 7 avril 2013 • Entrée libre

L'événement historique *Biot et les Templiers 2013* annonce cette année encore bien des surprises festives et culturelles. Les 5, 6 et 7 avril, Biot s'apprête à revivre au rythme du Moyen Âge lors de trois journées exceptionnelles.

Retrouvez les représentations époustouflantes qui ont fait de cette manifestation un rendez-vous incontournable des reconstitutions historiques : l'embrasement son et lumière de la Cité, les spectacles de chevalerie et de fauconnerie médiévale, les reconstitutions de combats, les déambulations et les spectacles de rue... Forte du succès des années précédentes avec près de 40 000 visiteurs l'an passé, cette 5^{ème} édition offrira, une fois de plus, une programmation de qualité, fidèle à l'histoire et entièrement gratuite.

LE CONTEXTE ...

En 1209, le Comte Alphonse II de Provence octroie l'ensemble des terres de Buzot à l'Ordre des Chevaliers du Temple, pour « sauver son âme et celles de sa famille ». Commence alors, pour ce qui deviendra petit à petit notre Biot actuelle, la lente progression au cœur de l'Histoire de France : de nombreux Templiers attachent leurs territoires au fief de Buzot pour ériger ce qui va rapidement devenir la troisième Commanderie Templière de la Provence Orientale...

Bienvenue en terre biotoise au temps des Templiers !



PARTICIPEZ À LA FÊTE !

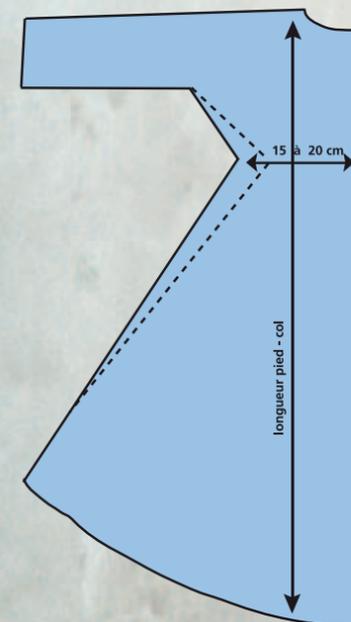
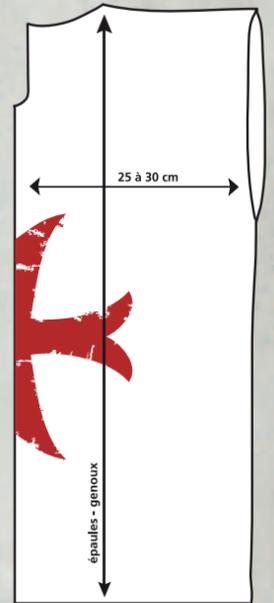
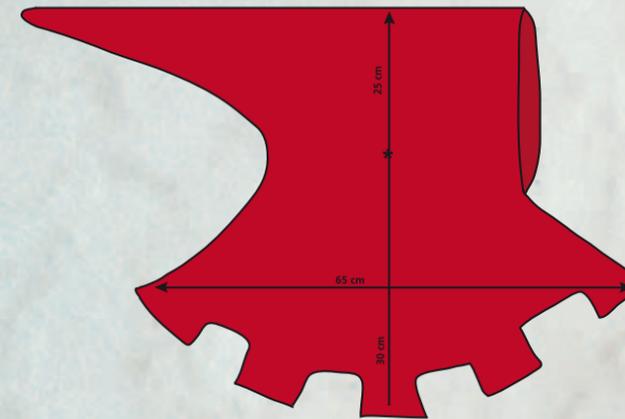
Biot et les Templiers 2013, c'est avant tout **votre** fête ! Immergez-vous le temps d'un week-end au cœur du Moyen Âge et donnez le ton à la manifestation : participez aux ateliers, prenez-vous au jeu des joutes et combats, associez-vous à la chasse du mythique trésor des Templiers, parez vos devantures de toiles de jute

et surtout... costumez-vous ! Créez votre propre costume pour participer pleinement à la fête ! Le choix des étoffes est primordial, excluant toute fibre synthétique. Privilégiez le lin, la laine et la soie. Les couleurs, rarement choisies au hasard, ont une grande importance au Moyen Âge. Les couleurs vives, rouges, bleues, jaunes, obtenues à

partir de plantes rares et onéreuses, seront prisées par la noblesse, tandis que les basses classes s'orienteront vers les nuances de bruns ou de verts, produites à l'époque par les plantes communes. N'oubliez pas : les machines n'existaient pas... Un ourlet piqué à la main fera plus vrai que nature, alors à vos aiguilles !

COSTUME DE GARÇON :

Le costume du petit garçon se compose d'un surcot et d'un chaperon à coudre. **Surcot** à réaliser en lainage fin ou toile de lin. Découper des fentes au bas du vêtement, au dos et sur le devant. Finitions : borde l'encolure et les emmanchures avec un biais. Resserrez le surcot avec une fine ceinture. Ajoutez simplement une chemise à manches longues, une paire de collants et des bottines. Vous pouvez également ajouter à la panoplie une épée et un bouclier en carton ou en bois, jouets tout à fait plausibles pour l'époque.



COSTUME DE FILLE :

Il se compose d'une cotte à coudre, à porter sur une robe longue ou un jupon simple.

Cotte à réaliser en cotonnade unie ou lin fin. Bordez l'encolure avec un galon. Resserrez la taille par une ceinture fine ou une cordelière. Vous pouvez ajouter au costume un chapel confectionné avec plusieurs branches de lierres et quelques fleurs. Enroulez une première branche en formant un cercle, puis enroulez les autres branches tout autour pour consolider la couronne. Coincez des fleurs entre les branches et consolidez-le tout en nouant quelques liens.



Christine PELISSIER-TABUSSO
Déléguée aux animations événementielles,
expositions et traditions
christine.pelissier@biot.fr



ZOOM EN IMAGES



Les illuminations de Noël parent Biot de rouge et d'argent



La boîte aux lettres du Père Noël à l'Agence Postale Communale a eu du succès



Le maître-verrier Nicolas Laty (au centre) expose à Monaco jusqu'au 3 janvier 2013



67 sportifs biotois ont été récompensés le 7 décembre 2012 lors de la Soirée de remise des Trophées des Sports



11 novembre 2012 – Cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



8 et 9 décembre 2012 : Biot se mobilise ... pour le Téléthon



Exposition « Ecrin de Noël », à l'Office de Tourisme jusqu'au 27 janvier 2013



La chorale « Les Petites Voix de Biot »



6 décembre 2012 – Remise des médailles du travail



PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS



L'HIVER EST TOUJOURS CHAUD AU FOUR COMMUNAL ÉMILE CHEVAL !

La 5^{ème} saison du Four Communal Émile Cheval reprend avec un programme où vous pourrez participer à des ateliers gratuits tous les premiers week-ends du mois et venir cuire vos préparations (viandes, poissons, tartes...) dans ce lieu où la chaleur du four est contagieuse !

Autour d'une recette, d'un conseil de notre fournier Christian Vinciguerra, vous partagerez la vie de ce lieu communal par excellence.

En avant-première de ce programme 2013 alléchant, quelques dates de ce début d'année :

- **Samedi 5 janvier** : cuisson et atelier « brioche des Rois » (14h)

- **Dimanche 6 janvier** : cuisson de vos plats (9h-15h)
Les réservations ne sont pas nécessaires et l'ensemble du matériel est fourni !

➔ Retrouvez tout le programme 2013 des activités du Four Communal sur www.biot.fr

Martine VENIAT

Déléguée au Patrimoine
martine.veniat@biot.fr



UNE CARTE, UNE HISTOIRE

« Cette photo date vraisemblablement du début des années 1950. Elle a été prise devant l'actuelle Mairie Principale qui, alors, était l'école de filles de Biot, allant du cours préparatoire au Certificat d'Études. Nous venions tous à pied, certains depuis les Soullières soit près de 8 km aller et retour en sabots. Nous nous retrouvions sur le chemin de l'école, c'était très joyeux. Dans l'école, c'était plutôt strict, on nous alignait pour vérifier la propreté des mains et des chaussures. Et, en classe, c'était beaucoup de rabâchage, d'apprentissage par cœur, des leçons de morale tous les matins, mais un niveau bien supérieur à ce que nous constatons aujourd'hui. Nous allions même chercher le bois de chauffage à la Rine. Nous écrivions à la plume Sergent Major, nous avions le verre de lait de Mendès France et nous cachions nos goûters sous les manteaux pour ne pas se les faire voler. C'était de belles années ! »

Renée Franceschi et Suzanne Degioanni

LES BIOTOIS TRÈS À L'ÉCOUTE DE LEUR PATRIMOINE

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des Monuments Historiques, a tenu une conférence samedi 15 septembre sur les travaux de réhabilitation de l'Église Sainte Marie-Madeleine. Les Biotois s'étaient déplacés en nombre pour l'écouter dans la Salle des Mariages et profiter, à l'issue de la conférence, d'une visite du chantier commentée par l'orateur.

ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE Fresques : restauration haute-couture

Depuis le mois de septembre, l'équipe de la Société Méditerranéenne de Bâtiment et de Rénovation (SMBR) restaure les éléments peints récemment découverts dans l'Église Sainte Marie-Madeleine ainsi que les décors des autels et du retable des chapelles latérales.



Fresque en cours de restauration

En effet, les recherches stratigraphiques réalisées au préalable par les restaurateurs ont fait apparaître des motifs plus anciens qui avaient retenu l'attention de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, Pierre-Antoine Gatier. Ainsi, pouvait-on distinguer un visage délicat encadré de cheveux longs et portant une auréole, un groupe de soldats, des éléments d'architecture (église, château, muraille...), des frises, de grands soleils sur les clefs de voûte ou encore les griffes d'un monstre - peut-être tout droit sorti des Enfers. P.-A. Gatier en concertation avec la Ville de Biot a décidé de la restauration et de la mise en valeur de ces éléments peints qui sans être précisément datés pourraient remonter au XVI^e siècle.

Aussi, depuis le mois de septembre, en utilisant une vaste gamme de produits et de techniques très spécialisés, Stéphanie Saletto, Sophie Ghersi

et Jessica Masi s'attellent à la consolidation des enduits, au comblement des milliers de trous de piquetage réalisés pour faire tenir l'enduit le plus récent, au nettoyage des fresques et, enfin, à la reconstitution des enduits et des pigments pour restituer les décors qui peuvent l'être. Car l'esprit général de la restauration est, comme l'explique S. Saletto, de « conserver tout ce qui peut être conservé » et « ne rien inventer ». Par exemple, dans le cas des soleils de la voûte du bas-côté nord, les éléments restants indiquaient la forme générale et les couleurs de pigment. Les restauratrices ont donc pu intervenir pour leur redonner leur éclat d'antan. À l'inverse, certains éléments resteront parcellaires et devront être intégrés au reste pour donner une vue d'ensemble harmonieuse et lisible. Ceci par des choix d'enduits pertinents, des éclairages bien choisis et en dissimulant des éléments d'intérêt moindre. Ces choix

importants sont du ressort de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. « Notre principal souci, au final, poursuit Stéphanie Saletto, est de faire cohabiter les éléments récents avec les plus anciens sans que cela donne une impression de patchwork ».

Le chantier de restauration des fresques s'achèvera fin mars. Depuis décembre 2011, les travaux de réhabilitation ont consisté à assainir les murs et les maçonneries, à mettre l'électricité et l'éclairage en conformité ainsi que restaurer les enduits et les décors intérieurs, opération qui a conduit à la mise au jour des anciennes fresques. La fin du chantier est envisagée pour le mois de mai 2013.



Nicole PRADELLI

Déléguée au Culte
nicole.pradelli@biot.fr

Souscription : Restauration de l'Église Sainte Marie-Madeleine

Un élan de solidarité et de soutien à ce grand chantier se manifeste tous les jours par vos dons. À ce jour, de très nombreuses familles et entreprises ont soutenu ce projet qui continue et avance.

Nous approchons les 70 000€ et la souscription continue.

Un grand merci pour votre générosité et votre soutien à la sauvegarde de notre patrimoine ! Vous avez encore la possibilité d'effectuer un don en soutien à la restauration de ce joyau de notre patrimoine. Ainsi, vous bénéficierez

d'une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu, de 75 % sur l'impôt sur la fortune ou de 60 % sur l'impôt des bénéfices sur les sociétés.

Nicole Pradelli

Renseignements : 06 45 17 07 45 • www.biot.fr

VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE



RÉSULTATS DU CONCOURS DE PEINTURE « PINOCCHIO FAÇON ATILIO MUSSINO »

La Ville de Vernante, jumelée avec Biot depuis 1995, a organisé un concours de peinture ouvert aux écoles élémentaires du département sur le thème de Pinocchio à la façon d'Attilio Mussino.

Le 24 août, la commune de Vernante nous informait que nous avions remporté un prix spécial, pour notre participation à ce concours. Et les heureux gagnants sont... les enfants de l'école élémentaire Saint Roch ainsi que

ceux de l'école élémentaire Paul Langevin. Nous félicitons chaleureusement nos jeunes artistes biotois !

« LES PETITES VOIX DE BIOT » CHANTENT POUR LE TÉLÉTHON

Le Service Vie Scolaire, a toujours tenu à intégrer des associations à ses projets afin de recueillir des dons, des vêtements, des jouets, des livres... au profit d'autres enfants. Aussi, cette année, son choix s'est porté sur la chorale des « Petites voix de Biot » pour s'associer à la cause du Téléthon ainsi qu'à la collecte de bouchons pour l'association « Bouchons d'amour ».

Ainsi, le samedi 8 décembre au matin, les élèves de toutes les écoles de Biot, petits et grands, ont donné rendez-vous à leurs familles au Jardin Frédéric Mistral et ont interprété différents chants en faveur de l'AFM.

Les enfants de l'Institut Médico Educatif « les Hirondelles » ont été invités à assister au spectacle.

La participation de 2€ ainsi que la vente de pompons confectionnés par les enfants sur



le temps périscolaire ont permis de collecter 561,60€.

Cette somme a été remise à la fin du spectacle par les enfants aux représentants du Téléthon. La collecte des bouchons, quant à elle, a rencontré un franc succès.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux, petits et grands, qui ont permis par leur généreuse participation d'aboutir à cette belle mobilisation.

CARTES DE VŒUX POUR NOS SENIORS



Fort de maintenir un lien intergénérationnel cette année encore, toutes les petites mains des temps périscolaires ont créé 141 cartes de vœux pour nos seniors.

Ces cartes originales ont été distribuées avec les colis gourmands offerts par le CCAS pour les fêtes de Noël.

Ce projet qui nous tient à cœur permet aux enfants de garder un lien avec nos anciens ainsi que de maintenir la tradition des cartes de vœux de fin d'année. Ce faisant, ils offrent ainsi un petit rayon de soleil à nos seniors, venu de toutes les écoles de Biot.



Jocelyne CAMATTE
Déléguée à la Vie Scolaire
jocelyne.camatte@biot.fr

UN VILLAGE TRÈS GOURMAND À L'ÉCOLE DU MOULIN NEUF

« Jeudi 18 octobre 2012, à l'occasion de la semaine du goût, nous avons fait un village en pain d'épice et chamallows avec tous les élèves de notre classe.

Nous étions par groupes de deux. Deux mamans sont venues nous aider. Chaque groupe a fait une maison en pain d'épice et une maison en chamallows. Pour la maison en pain d'épice, il fallait du chocolat pour coller les tranches de pain d'épice. Pour la maison en chamallows, en plus du chocolat, il fallait des cracottes

pour le toit et quelques bonbons pour décorer les maisons.

Lorsque toutes les maisons étaient finies, nous sommes allés dans « l'aquarium » (une salle pour les activités d'art plastique) pour faire une mise en scène. Tout d'abord, nous avons recouvert deux tables de papier aluminium et nous avons pris de gros magazines pour faire des montagnes. Ensuite, nous avons formé un village avec toutes nos maisons et, avec tous les bonbons et les biscuits qui restaient, nous

avons décoré le village.

Quand tout était prêt, nous avons invité toutes les classes de maternelle et de primaire à visiter notre village. Nous leur avons expliqué comment nous avons fait et nous avons donné une maison à chaque classe. Pour finir, nous avons dévoré le reste du village ! »

Emily G. • Classe de CM2 de Christine Léouffre



CARNAVAL À BIOT

Samedi 16 mars - Centre historique • Entrée libre



Les associations de parents d'élèves des écoles Eugène Olivari (Saint Philippe), du Moulin Neuf et du Village organisent cette année un carnaval sur le thème du Cinéma ! Chères actrices et acteurs en herbe, futurs Jean Dujardin, Marion Cotillard, Raiponce ou Luke Skywalker... vous

avez l'embaras du choix pour participer au Carnaval des enfants au rythme de la fanfare.
Au programme :
 • 14h15 : rassemblement en fanfare devant l'arrêt de bus face à l'école St Roch
 • 14h30 : départ du cortège vers la place

• 15h30 : épreuve de culture cinématographique par équipe sur la Place De Gaulle
 • 16h : embrasement de la paillasse
 • 16h30 : goûter offert aux enfants
 Vive le Carnaval ! Venez nombreux !
 Renseignements : 06 63 32 60 18

APPEL : RETROUVAILLES DES ANCIENS ÉLÈVES DE BIOT

Années 1962 - 1963 - 1964

« Comme le temps passe et malheureusement ne se rattrape pas, voilà déjà 10 ans que nous nous sommes réunis avec nos anciens instituteurs. Cette année Jacqueline Alunno, née Russo, réitère pour les 50 printemps. Fêter un demi-siècle avec vous, les anciens élèves de l'école Paul Langevin, ça ne se manque pas ! Se retrouver à nouveau, le temps d'une soirée musicale, pour se raconter nos bons vieux souvenirs, sur les uns et les autres (les élèves et les instituteurs), je pense que certains auront quelques anecdotes croustillantes à nous raconter. Nous avons certainement changé, devenus de grands enfants, mais nous sommes à présent pour certains, des parents, voire des grands-parents. Nous avons fixé une date, samedi 18 mai 2013 à 19h chez Michel Monarca (ancien élève) au Café de la Poste - 24 rue St Sébastien à Biot. Vous pourrez amener votre moitié. Il vous en coûtera 38€ par personne, bien que l'amitié n'ait pas de prix... Nous vous demandons un chèque de 25€ pour la réservation du restaurant, à régler directement au Café de la Poste et le solde de 13€ au nom de Jacqueline Alunno à établir en même temps que la réservation. Les 13€ comprennent : l'invitation des anciens instituteurs (M^{me} Garenne, M^{lle} Rizzo, M^{me} Russo, M^{me} Guyot, M. Schell, M. Ferretti et M. Poggi) le



champagne, la décoration et un cadeau souvenir. Les chèques seront encaissés une semaine avant la soirée pour pouvoir faire les achats. Si vous désirez me contacter, vous pouvez me joindre la journée jusqu'à 19h au 06 64 64 31 97 ou jacqueline.alunno@gmail.com ou Michel Monarca au 04 93 65 19 32. Nous espérons que vous serez nombreux à nous retrouver pour cette soirée. **Réponse attendue au plus tard le 30 avril 2013** ».

Jacqueline ALUNNO



LA SEMAINE DU GOÛT AU SERVICE PETITE ENFANCE

Nos petits étant toujours ouverts à de nouvelles expériences, l'équipe du Service Petite Enfance a décidé de réveiller leurs papilles : sortie au marché d'Antibes, confection de muffins au chocolat avec un pâtissier, beaucoup d'ateliers « cuisine », achat de fruits et céréales divers... tout a été mis

en œuvre !!!
 Noix de coco, graines de courges, fruits de la passion... même le piment ont été dégustés avec plus ou moins de plaisir.
 Merci à Monsieur et Madame Boureau pour leur participation.



CRÉATION DU CONSEIL PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE BIOT

Le Conseil Municipal du 28 juin 2012 a validé la création d'un Conseil de la Petite Enfance (CPE) conformément à la circulaire n°83/22 du 30 juin 1983. **La Ville de Biot est pionnière dans le département en proposant une instance de rencontre entre professionnels, élus et parents concernés par la Petite Enfance.** C'est également une nécessité pour tous ceux qui ont à cœur d'offrir aux enfants et à leur famille des lieux d'accueil de qualité. Le Conseil Petite Enfance est consulté pour : les projets de travaux d'équipements, l'organisation

interieure et la vie quotidienne des lieux d'accueil (le règlement intérieur), les orientations pédagogiques et éducatives, les activités et sorties offertes aux enfants, les relations avec les autres modes d'accueil, l'adaptation des modalités d'accueil (accueil des enfants porteurs de handicap ou de familles en difficulté). Des élections des représentants des parents ont été organisées dans chaque lieu d'accueil fin octobre dernier. Le premier CPE a eu lieu le lundi 12 novembre 2012. Une présentation générale et organisationnelle du service a été proposée par les

professionnels, suivie d'un temps de discussion sur les projets à mettre en place tout au long de l'année. Une réunion par trimestre est prévue. La seconde, en février, permettra d'analyser le budget de la Petite Enfance et d'établir les priorités pour l'année 2013.



Martine VENIAT
 Déléguée à la Petite Enfance
 martine.veniat@biot.fr

LES PARENTS D'ÉLÈVES DE ST PHILIPPE VOUS REMERCIENT



L'APE Saint Philippe tient à remercier tous les parents qui ont participé au 2^{ème} marché de Noël du 14 décembre dernier, en nous offrant gâteaux et biscuits. Merci également à ceux qui, malgré le froid, ont répondu présents pour distribuer boissons et goûters. Enfin un grand merci pour votre générosité

à l'occasion de la collecte de livres pour enfants au profit des Restos du Cœur. Nous organisons aussi cette année notre 1^{er} videgrenier le dimanche 24 mars sur le stade près de l'école. Vous trouverez toutes les infos pratiques sur le site de l'APE : <http://www.apesaintphilippe.fr>

LES RENDEZ-VOUS DU SERVICE JEUNESSE

Vacances de février et printemps 2013



Le Service Jeunesse vous donne rendez-vous sur votre Espace Famille pour l'inscription de vos enfants aux loisirs proposés durant les vacances d'hiver et de printemps 2013.

- Séjour neige pour des adolescents nés entre 1996 et 2001, vacances de février, préinscriptions du 7 au 13 janvier : ski ou surf du 17 au 23 février à Villars de Lans Corrençon, la plus alpine des stations du Vercors.
- Accueil de loisirs enfants et adolescents, vacances d'hiver, préinscriptions du 21 au 27 janvier.
- Accueil de loisirs enfants et adolescents, vacances de printemps, préinscriptions du 18 au 24 mars.

Rendez-vous sur l'Espace Famille
www.biot.fr

Renseignements sur les préinscriptions

GUPII • 04 92 90 93 70

Renseignements sur les activités

Accueil de loisirs : 04 92 38 17 90

Séjours : 04 92 38 17 91 • jeunesse@biot.fr

L'EGANAUDE OUVRE UNE SECTION « GOLF » POUR SES COLLÉGIENS

Le collège de l'Eganaude a inauguré fin novembre dernier une nouvelle section sport pour les collégiens, en partenariat avec le Provençal Golf, afin de permettre aux élèves de 5^{ème} de suivre des cours de golf pendant leur scolarité. Créée à l'initiative du comité départemental, de la ligue de golf et du rectorat, cette section sportive, la première du genre dans les Alpes-Maritimes, permet dorénavant aux jeunes de venir s'entraîner la semaine avec des séances préparées par les enseignants du Provençal Golf tout au long de l'année scolaire, sur le parcours 6 trous de l'academy.



SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

LES PRESTATIONS DE MAINTIEN À DOMICILE



• **Le service d'aide ménagère à domicile** : le CCAS missionne des assistants de vie qui interviennent au domicile de seniors en perte d'autonomie afin de les accompagner dans la réalisation de tâches quotidiennes. La prise en charge partielle de la prestation par des caisses est susceptible d'être octroyée, sur constitution de dossier.

• **Le portage de repas à domicile** : ce service peut être mis en place, ponctuellement ou de façon prolongée pour les personnes en perte d'autonomie. La prestation comprend la livraison chaque jour des repas du déjeuner et du dîner. Le coût de la participation est dégressif en fonction des ressources.

• **Le foyer restaurant** propose aux adhérents du Club un service déjeuner avec 5 composants au menu, du lundi au vendredi sur inscription auprès du CCAS. Profitez de votre participation aux ateliers ou animations réalisées au CCAS, pour partager un repas convivial.

LES ATELIERS DU CLUB DESTINATION RETRAITE

Démarches d'inscription pour la participation :

La formalité préalable de participation à toute activité ou animation du club « Destination Retraite », est de renseigner un dossier d'inscription, disponible à l'accueil du CCAS, destiné à mieux vous servir. Une carte gratuite d'adhérent vous sera remise et vous permettra également de bénéficier de tarifs négociés auprès de Nautipolis pour les activités aquagym proposées au programme.



Nouveautés :

Activités intergénérationnelles :

Partagez une activité musicale avec l'apprentissage de chansons d'hier et d'aujourd'hui que vous pourriez produire ensuite ensemble lors d'une manifestation, devant les seniors biotois. Accessible à tous, inscrivez-vous auprès du CCAS pour ces instants d'échanges et de joie avec les enfants.

Des activités de lecture pour les jeunes enfants, de jeux d'échec ou de dames, de crochet, de couture sont également envisagées. Inscrivez-vous auprès du CCAS, en précisant vos attentes

Activités aquatiques sur le site de Nautipolis :

- **Aquafit** (cours à dominance cardio) le mardi de 7h45 à 8h30

- **Aquaforme** (cours à dominante musculaire avec haltères) le jeudi de 7h45 à 8h30

Tarif exclusif : 7,50€ / personne (au lieu de 13€)

Afin de bénéficier de ces prestations, les personnes intéressées sont conviées à remplir un dossier d'inscription auprès du Club « Destination Retraite » (service Animation du CCAS). Sur présentation d'une carte gratuite d'adhérent, le centre Nautipolis appliquera la tarification préférentielle.

Activité Jardinage :

Le vendredi de 14h à 15h30, terrasse du CCAS - 1^{er} étage (gratuit)
Jardiner écologique, adopter les bonnes pratiques de la terre. Avez-vous la main verte ? Venez le découvrir à travers cet atelier ludique. Suivi d'un goûter.

Atelier « Solidarité »

Le lundi de 15h30 à 17h (gratuit), salle foyer du CCAS.

Nous souhaitons mettre en place un atelier « solidarité » avec l'aide d'associations caritatives. Inscrivez-vous vite. Un goûter vous sera offert.

Atelier « Cinéma »

Chaque mardi à 15h30 (gratuit), un film chaque semaine à regarder entre seniors au foyer. Un goûter vous sera proposé.

Atelier « Musique »

Chaque vendredi à partir de 15h30 au foyer (gratuit), une activité musicale. Nous vous proposerons des choix de musiques de styles différents à partager, à chanter, à jouer. Suivi d'un goûter.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DU CLUB DESTINATION RETRAITE - 1^{er} Trimestre 2013

LUNDI

Danse country / 9h45 à 11h / Espace des Arts et de la Culture (EAC)] 48€ PAR TRIMESTRE
// Janvier (7, 14, 21, 28) / Février (4 et 11 - 18 et 25 Salle des Associations) / Mars (4, 11, 18, 25)

Atelier informatique / 10h à 12h / Salle bleue CCAS] GRATUIT
// Janvier (7, 14, 21, 28) / Février (4, 11, 18, 25) / Mars (4, 11, 18, 25)

Atelier couture / 14h à 17h / Salle foyer CCAS] GRATUIT
// Janvier / Février / Mars (Tous les lundis)

Séance de Yoga / 15h à 17h / Salle bleue CCAS] 49€ PAR TRIMESTRE
// Janvier (7, 14, 21, 28) / Février (4 et 11 - 18 et 25 Salle des Associations) / Mars (4, 11, 18, 25)
ou tarif dégressif (dernier avis d'imposition)

MARDI

Aquafit' cours à dominante cardio / 7h45 à 8h30 / Nautipolis] 7,50€ LE COURS
// Janvier / Février / Mars (Tous les mardis)

Aquafitness / 11h15 à 12h / Nautipolis] 7,50€ LE COURS
// Janvier / Février / Mars (Tous les mardis)

Atelier créatif / 14h à 17h / Salle foyer CCAS] GRATUIT
// Janvier / Février / Mars (Tous les mardis)

Gymnastique douce / 15h à 16h / EAC] 49€ PAR TRIMESTRE
// Janvier (8, 15, 22, 29) / Février (5 et 12 - 19 et 26 Salle des Associations) / Mars (5, 12, 19, 26)
ou tarif dégressif (dernier avis d'imposition)

MERCREDI

Anglais / 10h30 à 12h / Salle foyer CCAS] 36€ PAR TRIMESTRE
// Janvier (9, 16, 23, 30) / Février (6, 13, 20, 27) / Mars (6, 13, 20, 27)
pour 1 séance d'1h par semaine (sous réserve de modification)

Atelier écriture / 15h45 à 15h30 / Salle foyer CCAS] GRATUIT
// Janvier (9, 23 - 16 et 30 Bibliothèque) / Février (9, 23 - 13 et 27 Bibliothèque) / Mars (9, 23 - 13 et 27 Bibliothèque)

JEUDI

Aquaform cours à dominante musculaire / 7h45 à 8h30 / Nautipolis] 7,50€ LE COURS
// Janvier / Février / Mars (Tous les jeudis)

Rencontre généalogique / 14h à 16h / Salle bleue CCAS] Contact : association AGAM
// Janvier (17) / Février (21) / Mars (21)
agam.06@gmail.com

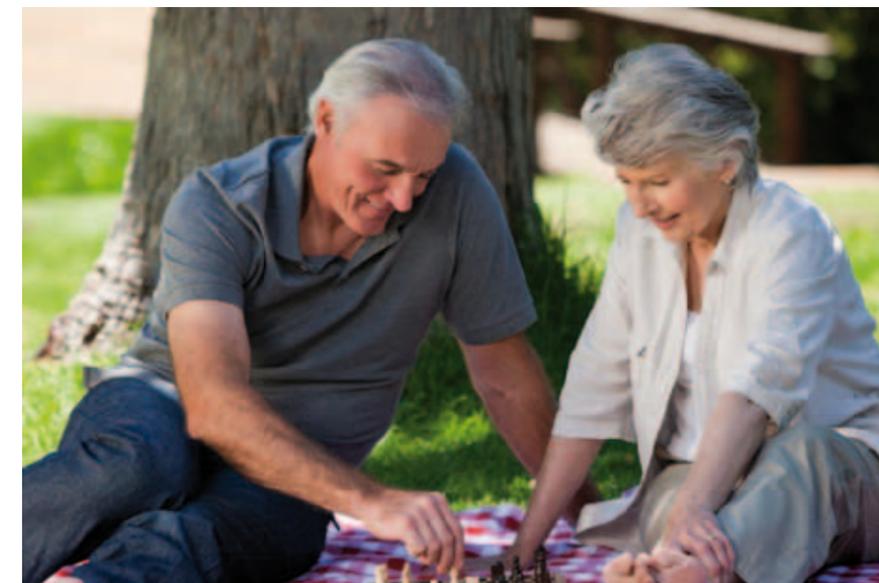
Club Micro informatique / 18h30 à 20h / Salle bleue CCAS] ASSOCIATIF
// Janvier / Février / Mars (Tous les jeudis)

VENDREDI

Gymnastique douce / 11h à 12h / EAC] 49€ PAR TRIMESTRE
// Janvier (4, 11, 18, 25) / Février (1, 8 - 22 Salle des Associations) / Mars (8, 15, 22, 29)
ou tarif dégressif (dernier avis d'imposition)

Atelier jardinage / 13h30 à 15h30 / Terrasse CCAS (1^{er} étage)] GRATUIT
// Janvier / Février / Mars (Tous les vendredis)

L'AGENDA DES ANIMATIONS



• Jeudi 10 janvier

14h : inauguration de la salle du restaurant-foyer des Seniors en présence de Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, Vice-président de la CASA et Président du CCAS et de Madame Nicole Petrelli, Vice-présidente du CCAS. On fêtera également l'Épiphanie.

• Jeudi 17 janvier

Visite guidée de Nice-Matin. Départ à 13h, retour à 17h. Notre quotidien régional vous ouvre ses portes pour une visite guidée du site. Devenez journaliste durant une après-midi ludique. Participation transport : 2€

• Jeudi 24 janvier

Promenade à Cannes. Départ à 13h, retour à 17h. Après-midi flânerie à Cannes dans la rue Meynadier qui a su conserver son côté rustique : rue très animée, avec de nombreux commerces, ateliers de bougies et restaurants. Possibilité de prendre le petit train touristique pour la visite du quartier du Suquet (35 mn - 7€) Participation transport : 2€

• Jeudi 7 février

Chandeleur à 14h30 au foyer. Venez vous retrouver entre amis et déguster les bonnes crêpes « maison ». Durant cette après-midi festive, il y aura une rétrospective photos du Club seniors. Apportez-nous vos photos personnelles. Séquence souvenirs...

• Jeudi 14 février

Marché de Bordighera et restaurant musical Da Erio à Vallecrosia. Départ à 8h, retour à 18h

Journée détente au marché de Bordighera, puis repas au restaurant avec orchestre et chanteurs. Visite du train-musée sur le thème de la musique. Émotion et nostalgie seront au rendez-vous.

Menu à 28€ (au lieu de 35€) : Apéritif + 5 antipasti + ravioli maison à la ligure et tagliatelle aux champignons + veau avec accompagnement + dessert + café + vin (minimum 25 personnes). Date limite d'inscription le 8 février 2013 à 17h. Participation transport : 8.30€

• Jeudi 21 février

Fête du Citron à Menton. Départ à 13h, retour à 17h. Le tour du monde en 80 tonnes d'oranges et de citrons aux Jardins Biovés. Visite : 10€ (si groupe 20 personnes 9€) Participation transport : 2€

• Mercredi 6 mars

Nice : Bataille des fleurs. Départ à 11h30 (déjeuner libre), retour à 17h. Assistez à la magnifique bataille des fleurs du carnaval de Nice (durant 1h30) Places en tribunes : 21€ (tarif de groupe). Pour réserver les places auprès du prestataire, l'inscription et le règlement (à l'ordre du CCAS) seront reçus impérativement avant le 16 janvier 2013 à 17h. Participation transport : 2€

• Jeudi 14 mars

Dégustation de bugnes et karaoké à 14h30, salle restauration-foyer des seniors. Venez échanger vos précieuses recettes dans une ambiance conviviale et musicale.

• Jeudi 21 mars

Visite guidée du château de Mandelieu-la-Napoule. Départ à 13h, retour à 17h. Le Château de Mandelieu-la-Napoule a des allures de forteresse médiévale et occupe un site prestigieux en front de mer, connu des romains, il y a plus de 2000 ans. La visite de l'intérieur du château s'ouvre sur des jardins luxuriants rappelant le style anglais. Venez également apprécier un thé au salon des remparts. Visite guidée du château et jardin : 6€ (si 15 personnes 4€) Promenade également le long du bord de mer. Participation transport : 2€



Projet de séjour :

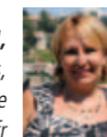
Le CCAS a le projet d'organiser un séjour en France de 5 ou 8 jours, dans le cadre de l'action « seniors en vacances » permettant aux personnes, sous conditions de ressources, de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50% des frais de séjour. Les seniors sont invités à faire part de leurs souhaits de destination, du budget qu'ils souhaitent consacrer à leurs vacances en groupe, sous couvert du CCAS, que ce soit en France ou à l'étranger.

Le Service Animations vous présente ses meilleurs vœux 2013.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

« Les Glycines » - 6 bis chemin Neuf du lundi au vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 59 70
ccas@biot.fr

Nicole PETRELLI,
Déléguée aux Finances,
au CCAS et à la Santé Publique
nicole.petrelli@biot.fr



DÉJEUNER DES SENIORS

Jeudi 13 décembre 2012, les Seniors biotois ont participé comme chaque année au traditionnel déjeuner de Noël organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de Biot. Dans le cadre du restaurant le Palm Beach à Cannes, les Seniors ont ainsi pu profiter d'un repas convivial et d'un après-midi détente au Casino.



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre, la Ville de Biot s'est unie au mouvement mondial de lutte contre le virus du SIDA en vendant des rubans rouges et des stylos de l'association Sidaction. Cette mobilisation a permis de récolter la somme de 300€ qui sera reversée à cette association. Cette opération est aussi une action de sensibilisation grâce à la distribution gratuite de 4 kilos de préservatifs qui rappelle que même sur la Côte d'Azur, il faut toujours sortir couvert !



Catherine COGNEAU,
Déléguée à l'Action Humanitaire
catherine.cogneau@biot.fr



TÉLÉTHON 2012

La Ville de Biot vous remercie pour votre implication à l'occasion du Téléthon 2012 ! Grâce à vous, ce sont **4000€ qui auront pu être récoltés** cette année au profit de la recherche. Merci à tous !



Lydia BIGAZZI
Déléguée aux liens
inter-quartiers et à l'accueil
lydia.bigazzi@biot.fr



KEES VERKADE DONNE 20 000 EUROS À L'ÉCOLE MÉDITERRANÉENNE DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES



J.P.Dermit, Maire de Biot, K.Verkaade, J.C.Spychiger, Président de l'École, Dominique Vaujany, Trésorier de l'École, C.Pelissier, Conseillère Municipale

Très sensible aux causes sociales et de solidarités, le sculpteur Kees Verkade qui a exposé cet été à Biot avait promis de faire un don à l'École de chiens-guides d'aveugles de Biot. Apprenant, le 17 décembre dernier, combien l'association dépensait pour fournir un chien-guide à un aveugle, le sculpteur a déchiré son chèque initialement de 9 000€ pour « arrondir », selon ses termes, son don à la somme nécessaire à l'éducation, au placement et au suivi d'un chien, soit 20 000€.

SPORTS



SOPHIA TENNIS DE TABLE - UN CLUB POUR TOUS

Avec plus de 70 licenciés, Sophia Tennis de Table est en pleine ascension et se tourne désormais vers l'avenir. Le club compte 4 équipes inscrites dans le championnat départemental et notre équipe première joue les premiers rôles au niveau régional.

Cependant, le club ne souhaite pas en rester là et met en avant la formation des jeunes joueurs en partie grâce à la reprise du Baby-Ping ainsi que des stages qui ont fait le plein, notamment à la Toussaint.

Le Baby-Ping, destiné aux 4-8 ans, est une activité où les enfants s'amuse et pratiquent des exercices adaptés à leur rythme de développement. Cette approche simple et ludique permet à ces

champions en herbe de s'initier et de prendre goût à ce sport (cours le jeudi de 17h à 18h au gymnase de l'Eganaude).

Par ailleurs, grâce à Mme Camatte, élue déléguée à la Vie Scolaire, les jeunes Biotois ont pu bénéficier d'animations ping-pong hebdomadaires gratuites au cours du premier trimestre. En effet, notre éducateur, Aymeric, est intervenu dans toutes les écoles primaires de Biot afin de faire découvrir l'activité. C'est la troisième année que l'opération est reconduite pour le plus grand plaisir des enfants.

Franck Ferrigno • www.sophiatt.com

BIOT ATHLÉTIQUE CLUB RANDO : DE NOMBREUX PROJETS



Après avoir fait du kayak de mer le long des côtes de l'Estérel, puis gravi les sommets autrichiens durant une semaine estivale au Tyrol, le club poursuit les randonnées bimensuelles très prisées. Les sorties ont lieu le dimanche pour un dénivelé entre 700m et 1000m. Le départ s'effectue du parking du centre culturel à 7h30. Il est possible de participer à une ou deux sorties pour prendre contact ou se tester.

A l'assemblée générale du 27 octobre dernier, il a été décidé de renouveler les activités annuelles. Par exemple, un week-end raquettes aura lieu à Castérino, au-dessus de Saint Dalmas de Tende, les 16 et 17 février 2013 et une semaine de randonnée sur l'Alta Via n°2 du massif du Grand Paradis est prévue pour l'été 2013 dans la vallée d'Aoste.

Renseignements : <http://bac-randobiot.blog4ever.com>



LES COULEURS DU VÉLO SPRINT BIOTOIS ET DE BIOT À L'HONNEUR

Entre victoires et places d'honneur, les vététistes et routiers du VSB ont fait honneur au club et à la ville en 2012, en attendant encore mieux pour 2013.

Fin de saison pour la section routière du Vélo Sprint Biotois. Après un Souvenir Pantani et un Grand Prix des Verriers réussis, les membres du club se sont aussi illustrés comme compétiteurs et c'est lors du Challenge des Gentlemen Varois qu'ils ont brillé. La paire formée par Véronique Maldonado et Pascal Guyot a remporté cette

compétition qui s'est déroulée dans le Var les dimanches 7 et 14 octobre derniers. Une performance qui vient conclure une année de toute beauté qui a débuté par le VTT.

Car Patrice Pierini avait fini la saison Cross Country Ufolep VTT à la deuxième place en Sénior B. En 2013, il compte bien gravir cette ultime marche qui le sépare du titre. Une ambition guidée par le plaisir, leitmotiv partagé par l'école de cyclisme.

Emmenées par David Mancheron, ces jeunes

pousses découvriront cette année divers horizons. « Nous allons faire des sous-groupes et proposer des sorties plus éloignées les mercredis comme l'Estérel, Vence, etc. Et les plus anciens pourront se joindre aux adultes lors des sorties dominicales » souligne l'encadrant bénévole. Aller plus loin en gardant à l'esprit l'idée de divertissement, telles sont les valeurs sportives du VSB.

Vélo Sprint Biotois • 06 63 79 91 90

PROVENÇAL GOLF - À VOS CLUBS !

Une fin de saison clôturée par le championnat du club qui voit la victoire d'Olivier Noble (capitaine de l'équipe 1^{ère} div. 3 nationale) chez les hommes.

Chez les dames, c'est la talentueuse Sofia Anouchkina, issue du pôle « juniors » qui remporte le titre.

Après une rentrée studieuse de l'école de golf dont les cours se déroulent le mercredi de 14h à 15h30 et 15h30 à 17h, les 50 juniors ont tous déjà fait de beaux progrès, grâce à notre parcours de 6 de l'academy.

Quant au pôle « juniors », section de haut niveau axée sur la compétition, les joueurs ont déjà des résultats encourageants, dont la victoire d'Andréa Milazzo au Masters 13 des collègues sur le golf de Pont Royal. Un grand bravo à Andréa !

Le programme d'entraînement de cet hiver sera particulièrement étoffé avec les interventions d'un préparateur physique et d'un sophrologue... nous verrons les résultats au printemps. Afin d'améliorer votre handicap, des compétitions de classement sur 9 trous se dérouleront

tous les samedis matins.

Si vous désirez préparer au mieux ces compétitions, n'hésitez pas à solliciter les services de nos 4 pros : Jean-François Alesi (spécialité : le petit jeu), Thibaud De Saunhac (spécialité : drive), Nicolas Kalouguine (spécialité : stratégie sur le parcours) et Sébastien Lonchamp (spécialité : le wedging). Alors tous à vos clubs et rendez-vous sur le green !!!

Provençal Golf • 95, av. de Roumanille • 04 93 00 00 57

TERPSICHORE

C'est dans une ambiance pleine de gaieté que chaque semaine, à raison de plusieurs cours par jour, les élèves de l'Association Terpsichore bénéficient de cours de maintien, barre au sol, ainsi que d'un cours de danse « classique adulte » à 12h15.

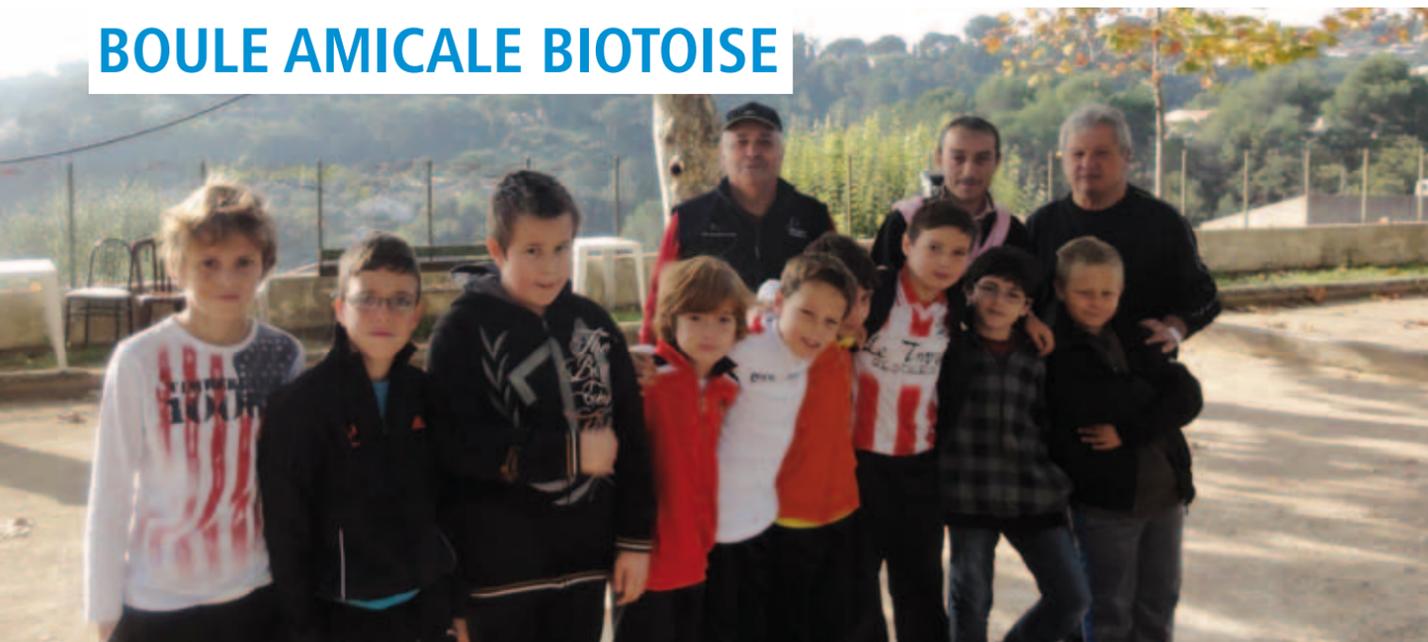
Sous l'œil bienveillant de Monick Hilz, ancienne première danseuse de l'opéra de Nancy, diplômée d'État, les cours sont assurés du lundi au vendredi à 9h15, 10h15, 11h15 et 12h15.

En ce début d'année, Terpsichore adresse ses vœux les plus sincères à Monsieur le Maire de Biot, à Liliane Valsecchi, Directrice de l'Espace des Arts et de la Culture, ainsi qu'à Nadine Lamponne.

Renseignements : Monick Hilz • 06 20 91 47 91



BOULE AMICALE BIOTOISE



La Boule Amicale Biotoise clôt son année en beauté avec les champions du club qui ont de nouveau rassemblé de nombreux passionnés. En « tête-à-tête », Gilles Latty devance Gérard Sabatier, en doublette à la mêlée, Lassoued et Sabatier s'imposent, et Bonnassie et Rodrigue se distinguent en triplettes arrangées.

La compétition aura été très disputée du côté des dames et c'est finalement Jacqueline Raffali qui emporte la palme.

Le classement annuel, établi sur les compétitions internes, sacre ainsi Thierry Cassella chez les hommes, et Collette Cirri et Mary Marro chez les femmes. Un grand bravo à l'ensemble des 96 participants.

Les paniers de Noël, concours dotés en partie par le restaurant Le Café de la Poste, ont connu cette année encore une forte participation, le 22 décembre dernier, preuve du dynamisme des boulistes biotois !

OUVERTURE D'UNE ÉCOLE DE PÉTANQUE POUR ENFANTS

L'association de la Boule Amicale Biotoise a ouvert en novembre dernier une école de pétanque à destination des enfants à partir de huit ans. Au programme, tous les samedis matins de 10h à 12h en participation libre, formation, pratique et enseignement du règlement, ou perfectionnement pour les plus initiés. À noter : les cours sont totalement gratuits, la Boule Amicale Biotoise prend en charge tous les frais. La tradition de la pétanque biotoise a de beaux jours devant elle !

Boule Amicale Biotoise
Clos de Boules, chemin Neuf • 06 12 13 68 78

US BIOT - STAGE DE FOOT DE LA TOUSSAINT



Durant la première semaine des vacances de la Toussaint, l'US Biot a organisé son premier stage de perfectionnement football, de 14h à 17h, sur le stade de la Fontanette.

Ali Ben-Nasr, éducateur au club, était accompagné de joueurs de U19 pour encadrer la trentaine de joueurs âgés de 6 à 13 ans.

L'objectif de ce stage était de faire progresser techniquement les stagiaires. « Respect, travail et plaisir », telle était leur devise ! Au programme de la journée : travail de la technique, de la coordination, tournoi et goûter !

Pour fêter la fin du stage, un diplôme personnalisé et une gourde ont été offerts à chaque enfant. Parents, joueurs, éducateurs et dirigeants du club ont pu partager un moment convivial autour d'un goûter en évoquant déjà le prochain stage à organiser !

Hommage

Laurent Cuvelier, éducateur du club de football US Biot, nous a quitté le 30 novembre dernier. Nous n'oublierons pas son dévouement et sa gentillesse. Nous renouvelons notre sympathie et notre soutien à ses enfants et sa famille.

Les « U19 » à l'honneur

Félicitations à notre équipe des U19 ainsi qu'à leur entraîneur Ali Ben-Nasr qui ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des Trophées des Sports organisée par la Mairie le 7 décembre dernier.

Renseignements : 04 93 65 05 22 • www.usbiot.com

LE MARIAGE À L'HONNEUR



Cette année encore, la Ville de Biot souhaite mettre à l'honneur les couples Biotois allant fêter en 2013 leur 40, 45, 50, 55, 60, 65... ans de mariage.

Une cérémonie conviviale aura lieu, en présence de Monsieur Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, Madame Sylvie Santagata, 1^{ère} adjointe déléguée à la Population, au Personnel et à la Vie Associative, Madame Nicole Petrelli, adjointe au Maire déléguée aux Finances, au CCAS et à la Santé Publique, et l'ensemble du Conseil Municipal Salle des Mariages, le 14 février 2012.

Date limite d'inscription auprès du Service État-Civil (04 92 91 55 80) le vendredi 1^{er} février 2013.

Pièces à fournir :

- Livret de famille ou acte de mariage
- Carte Nationale d'Identité
- Justificatif de domicile



Sylvie SANTAGATA
1^{ère} adjointe au Maire,
Déléguée au Personnel, à la Population
et à la Vie Associative
Conseillère Générale Suppléante
sylvie.santagata@biot.fr



CARNET

NAISSANCES

Rayan MAZAHREH, né le 14 juillet 2012
 Rayan BRAHEM, né le 18 août 2012
 Sacha MOURIER, né le 1^{er} septembre 2012
 Édouard GOUX, né le 02 septembre 2012
 Tyler WRING, né le 08 septembre 2012
 Maïwen ROUDAUT, née le 17 septembre 2012
 Sandro PIERINI, né le 1^{er} octobre 2012
 Sky SMITH, née le 1^{er} octobre 2012
 Marius Adem BOUZID, né le 3 octobre 2012
 Kylian TOSI, né le 8 octobre 2012
 Élie LONGUET, né le 20 octobre 2012
 Cassie Jordan TRULÈS-ANDREANI, née le 23 octobre 2012
 Francis ROY, né le 23 octobre 2012
 Emy ROUSSEL, née le 24 octobre 2012
 Romain TOULOUSE-FOCONE, né le 4 novembre 2012

MARIAGES

Bernard LE et Élisabeth BERCOT, le 25 août 2012

Soufiene BENKIRANE et Gwendoline WINDPASSINGER, le 1^{er} septembre 2012
 Andrew HAYES et Élisabeth HEMMINGS, le 15 septembre 2012
 Marc PAYEUR et Sabine MONARCA, le 22 septembre 2012
 Mohammed HALISSE et Linda SAYAD, le 29 septembre 2012
 Olivier MASSUA et Monique PACHOLSKI, le 27 octobre 2012

DÉCÈS

Pierre MAHÉ, né le 25 avril 1924, décédé le 03 mai 2012
 Barthelemy PETTAVINO, né le 10 juin 1934, décédé le 10 septembre 2012
 Pierre PASTORE, décédé le 26 septembre 2012
 Michel MONTAGNOLI, né le 21 juillet 1946, décédé le 20 septembre 2012
 Emilie CASTELLINO, née DEGIOANNI, décédée le 12 octobre 2012
 Alain BLANC, né le 22 mai 1944, décédé le 20 octobre 2012
 Alain SIBILLE, né le 15 juillet 1948, décédé le 24 octobre 2012
 Jacques OURY, né le 7 décembre 1928, décédé le 8 novembre 2012
 Louis CECCHINI, né le 2 juillet 1930, décédé le 19 novembre 2012
 Laurent CUVELIER, né le 17 février 1977, décédé le 29 novembre 2012



HOMMAGE À MICHEL PAVAN

Vendredi 14 décembre, c'est avec une immense tristesse que la Mairie de Biot apprenait le décès de Michel Pavan, employé municipal aux Services Techniques depuis 25 ans. Michel s'est éteint à l'âge de 46 ans des suites d'une longue maladie. Chacun se souviendra d'un homme dévoué, souriant, consciencieux dans son travail et toujours prêt à rendre service. L'ensemble des élus et des services municipaux se joint à la douleur de sa famille et de ses proches et présente ses plus sincères condoléances à son épouse Sandrine, ses 3 enfants, Laura, Anthony et Chloé et à leur maman Nathalie.

PAROISSE DE BIOT

Permanences d'accueil, au presbytère, 2 place de l'église, 10h30/12h et 14h/18h, mercredi après-midi (15h/18h) réservé aux baptêmes et mariages.
 Tél : 04 93 65 00 85 • www.ndssagesse.com

Messes :

Mercredi à 12h15 précédées d'un temps d'adoration.
 Samedi à 18h30, dimanche à 11h pour les fêtes.
 Pendant les travaux de rénovation de l'église, les messes du samedi ont lieu dans la Salle des Mariages, celles du mercredi dans le presbytère. Dans la semaine une chapelle est aménagée dans le presbytère.

Mois de janvier :

- **Dimanche 6** : Épiphanie (messes aux heures habituelles à Biot, Valbonne et Sophia)
- **Mardi 22** : début du parcours Alpha à Sophia (12h15/13h45)

Mois de février :

- **Samedi 2 et dimanche 3** : fête de la chandeleur - messes aux heures habituelles
- **Mercredi 13** : Cendres : 9h Valbonne messe et imposition des cendres

12h15 : Biot messe et imposition des cendres
 19h : Sophia imposition des cendres pas de messe.

Mois de mars :

- **Samedi 23** : journée de la réconciliation à Sophia
- **Dimanche 24** : Rameaux : messe et bénédiction des Rameaux (9h15 : Valbonne, 11h : Biot et Sophia)
- **SEMAINE SAINTE** :
- **Jeudi 28** : célébration de la Cène : messe à Sophia 19h pour les 3 lieux de culte
- **Vendredi 29** : Chemin de Croix :
 - 12h15 à Sophia, 15h à Valbonne et Biot, suivi des confessions
 - 19h office des Ténèbres à Valbonne.
- **Samedi 30** : veillée Pascale à Sophia à 20h30 suivie de la messe avec les baptêmes des adultes
- **Dimanche 31 (Pâques)** : messes : 9h15 à Valbonne, 11h à Biot et Sophia
- **Du 14 au 19 avril** : pèlerinage paroissial à Assise.

NOUVEAU À BIOT

MOUVEMENTS ÉNERGÉTIQUES – « PASSES MAGIQUES »

Savoir ancestral issu des pratiques shamaniques mexicaines, les mouvements énergétiques, les « Passes Magiques », permettent d'éveiller et d'atteindre une conscience accrue, un nouvel état de bien être physique et mental. Hamid Aberkane vous propose d'explorer ce potentiel énergétique par le biais de cours collectifs ou particuliers les lundis et mercredis de 18h à 19h30. Premier cours d'essai gratuit.

Déploiement énergétique

1029 route de Valbonne - 06410 Biot • 06 62 31 89 51 • <http://deploiement-energetique.com>

L'OPUS



Avis aux noctambules et amateurs de musique : le bar restaurant pub L'Opus a ouvert ses portes à la rentrée. Toute l'équipe vous attend dans une ambiance pop-rock pour faire la fête les vendredis et samedis soirs. La partie restauration pour sa part propose un plat du jour tous les midis pour profiter de la pause déjeuner dans un cadre convivial à deux pas du centre historique.

L'Opus

750 route de la Mer – 06410 Biot • 04 97 04 89 23

INFLORESCENCES – ATELIER DE CRÉATIONS FLORALES



Un événement, une soirée, un message ? Dites-le avec des fleurs ! Laurence Demon vous attend dans son atelier de créations florales « Inflorescences » au cœur du centre historique, pour tout événement personnel (mariage, deuil, anniversaire, soirée, baptême,...), événement professionnel (hall d'accueil, décoration de salle, soirée...) ou élaboration de bouquets et compositions à partir de fleurs et feuillages de saison issus en majorité de la production locale. Une formule abonnement sur devis est également disponible. Livraison gratuite sur Biot, Sophia Antipolis et Antibes.

Inflorescences

1 rue Saint Sébastien - 06410 Biot • 06 61 23 68 59 • laurence.demon@hotmail.fr • <http://inflorescences.overblog.com>

MAKE A WISH – UN ENFANT, UN VŒU



Nouvellement implantée sur la Côte d'Azur, l'association Make a Wish est une Organisation Non Gouvernementale, reconnue par l'ONU, qui travaille au quotidien grâce à un réseau de bénévoles, parrains et donateurs pour réaliser les vœux des enfants malades. Devenir pompier l'espace d'une journée, parcourir le monde à la découverte des dauphins, rencontrer son idole... Autant de rêves anéantis par la réalité d'une maladie brutale, que les bénévoles de l'association tentent de réaliser pour les enfants. N'hésitez pas à vous joindre à eux, l'association a besoin de toutes les bonnes volontés !

Association Make a Wish

www.makeawishfrance.org • info@makeawishfrance.org
 Carine Doble, relais association à Biot : 06 15 44 82 82 • benlcar@aol.com

INFOS PRATIQUES

INTERRUPTIONS DES CIRCULATIONS FERROVIAIRES

La SNCF met en place sur la région un ambitieux plan de redressement de la qualité de service en relation avec le Conseil Régional PACA sur le réseau TER, TGV et trains Intercités afin de garantir aux usagers un service fiable et serein sur l'ensemble du réseau ferroviaire. En cette fin d'année 2012 et durant le premier semestre 2013, la circulation des trains entre Nice et Cannes sera impactée à plusieurs reprises en raison du chantier de construction d'une voie

supplémentaire entre Antibes et Cagnes-sur-Mer, qui nécessitera plusieurs interruptions totales de trafic. Bien que ces dates aient été choisies autour de week-ends et jours fériés afin de générer le moins de désagréments possibles, la gare de Biot sera inaccessible aux dates suivantes :

- du samedi 19 janvier 2013 au dimanche 20 janvier 2013
- du jeudi 13 juin 2013 au lundi 17 juin 2013

À NOTER : DÉMÉNAGEMENT DES CABINETS DENTAIRE ET MÉDICAL

Le Cabinet Médical des Dr Federiconi, Pauillac, Fontaine et Biestro, informe ses patients de l'évolution d'un nouveau cabinet médical et paramédical, ainsi que de son changement d'adresse au 1050 route de la Mer à Biot, à compter du 2 janvier 2013.

Les locaux accueillent également le cabinet dentaire des Dr Couret et Champenois (numéro de téléphone inchangé : 04 93 65 04 89).

NOUVEAU : RELAIS COLIS CHEZ OBOKABO À BIOT3000 !

Depuis le mois d'octobre le salon de toilettage Obokabo vous propose un nouveau service, vous pouvez y faire livrer et retirer vos colis déposés par l'intermédiaire de Relais Colis.

OBOKABO Salon de Toilettage

495 route de la Mer, Centre Commercial Biot 3000 • Parking gratuit • 0951 966 992 • obokabo@free.fr • www.toilettage-obokabo.fr
Horaires : Lundi, mercredi, jeudi 9h-12h 14h-18h / Mardi, vendredi 9h-17h

PETITES ANNONCES

■ Cause double emploi, à vendre scooter Honda 400 cm³, 1^{ère} main, 20 000 km, en parfait état (entretien Honda).
Prix Argus : 5 600€. Prix à débattre.
Téléphoner au moment des repas ou le matin de très bonne heure au 04 93 65 02 96

MAIRIE DE BIOT

8/10 route de Valbonne
Adresse postale :
Ville de Biot - CS 90339
06906 Sophia Antipolis Cedex
Standard : 04 92 91 55 80
Fax : 04 93 65 18 09
Email : accueil@biot.fr - www.biot.fr
Horaires : du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie de Biot
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 91 - dgs@biot.fr

CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87 - cabinet-maire@biot.fr

RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 86 - drh@biot.fr
Recrutement : recrutement@biot.fr

COMMUNICATION

04 92 91 55 95 - infos@biot.fr

ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08 - evenements@biot.fr

FINANCES

04 92 91 55 94 - finances@biot.fr

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
9h à 12h - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81 - etat-civil@biot.fr

SERVICES TECHNIQUES

700 av du Jeu de la Baume
04 93 65 12 21 - techniques@biot.fr

URBANISME / ENVIRONNEMENT

04 93 65 78 89 - urbanisme@biot.fr

OFFICE DE TOURISME

46 rue Saint Sébastien
TOURISME, DÉV. ÉCONOMIQUE,
COMMERCÉ, ARTISANAT, FISAC
Renseignements et horaires :
04 93 65 78 00 • Fax : 04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr • www.biot-tourisme.com

MAIRIE ANNEXE DE BIOT-SOPHIA ANTIPOLIS

Espace Commercial Saint Philippe
Avenue Roumanille
04 92 90 49 10 • Fax : 04 92 90 93 79
Email : accueil@biot.fr
du lundi au vendredi de 9h à 17h non-stop

POPULATION ET CITOYENNETÉ, ÉTAT-CIVIL

du lundi au vendredi
9h à 17h non-stop
04 92 90 49 10 - etat-civil@biot.fr

GUPII

04 92 90 93 70 - www.biot.fr
gupii@biot.fr

SOLIDARITÉ / AIDES

- CCAS
6, bis chemin Neuf
du lundi au vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 59 70 - ccas@biot.fr

- AVIE

04 93 65 29 88

- ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

- LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75 • vie-sociale@biot.fr

- MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

JEUNESSE / SPORTS & LOISIRS

du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h

- AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11 - affaires-scolaires@biot.fr

- PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72 - petiteenfance@biot.fr

- JEUNESSE ET SPORT

302, route d'Antibes
04 92 38 17 90
lundi, jeudi, vendredi de 14h à 18h
et mardi de 14h à 17h.
Sauf vacances scolaires
jeunesse@biot.fr • sports@biot.fr

- ACCUEIL DE LOISIRS E. OLIVARI

04 92 38 07 60 • Fax : 04 92 38 17 19
Tous les mercredis et vacances scolaires

- CRÈCHE FAMILIALE / MULTI ACCUEIL

04 92 91 59 72

- ÉCOLE EUGÈNE OLIVARI

04 92 38 17 17

- ÉCOLE SAINT ROCH

Maternelle : 04 93 65 05 88
Elémentaire : 04 93 65 05 82

- ÉCOLE MOULIN NEUF

Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

- ÉCOLE PAUL LANGEVIN

04 93 65 12 81

- COLLÈGE DE L'ÉGANAUDE

04 97 23 42 20

- COLLÈGE NIKI DE SAINT PHALLE

04 92 91 51 30

- COLLÈGE DE LA FONTONNE

04 93 33 42 65

- CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE

04 92 96 52 00

- LYCÉE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

04 97 97 33 00

CULTURE

ESPACE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Chemin de la Fontanette
04 93 65 07 02 • eac@biot.fr
Du lundi au vendredi 9h-19h
Un samedi sur deux 9h-14h
Fermé pendant les vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUES

bibliotheques@biot.fr
- GEORGE SAND - Place de l'Église
04 93 65 57 99 (Tél/Fax)
Mardi : 9h30 à 12h - 15h à 18h30
Mercredi : 9h30-18h
Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h

- SAINT EXUPÉRY

40 avenue St Philippe
04 93 65 24 54
Mardi, jeudi et vendredi : 16h30-18h30
Mercredi : 9h30-18h30
Samedi : 9h30-12h30

URGENCES / SECOURS

POLICE MUNICIPALE

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille
04 92 90 93 80 • Fax : 04 93 65 01 12
police-municipale@biot.fr

GENDARMERIE

04 93 65 22 40 - Urgences 17

SAPEURS POMPIERS - Urgences 18

112 (n° européen à partir d'un mobile)

ASSISTANCES MÉDICALES - Urgences 15

CENTRE ANTI POISON

04 91 75 25 25

AUTRES

ENCOMBRANTS (RDV obligatoire et gratuit)
04 92 19 75 00 (CASA)

LA POSTE - Agence Postale Communale
Mairie de Biot - 8/10 route de Valbonne
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sauf le mercredi matin et le samedi de 9h à 12h
Tel : 36 31

LA POSTE - Espace Saint Philippe
200 avenue Roumanille • Tel : 36 31

DÉCHETTERIES

- Antibes - 04 92 91 92 99
- Valbonne - 04 93 12 35 60
- Vallauris - 04 92 38 06 11
- La Colle sur Loup - 04 93 32 94 85

Retrouvez tous les contacts sur www.biot.fr

AGENDA

Expositions

Du 23 janvier au 15 février 2013

Exposition « Regards »

Espace des Arts et de la Culture • Entrée libre

Jusqu'au 27 janvier 2013

Exposition des artistes et artisans de Biot « Écrin de Noël »

Office de Tourisme • Entrée libre

Du 1^{er} février au 24 mars 2013

Exposition « Légèreté »

Office de Tourisme • Entrée libre

Jusqu'au 4 mars 2013

Exposition « Sarah Morris, Mechanical Ballet »

Musée national Fernand Léger

Jusqu'au 20 mars 2013

Exposition « La terre à fleur de peau »

Musée d'Histoire et Céramique Biotoises

Du 23 mars au 7 octobre 2013

Exposition « Métropolis. Fernand Léger et la ville »

Volet 1 : « Une peinture habitable » (23 mars 2013 - 10 juin 2013)

Musée national Fernand Léger

Toutes les informations sur les événements en cours et à venir sur www.biot.fr

Les marchés

Tous les mardis, 9h-13h

Marché hebdomadaire – Centre historique

Pas de marché le mardi 1^{er} janvier

Tous les jeudis, 16h30-20h30

Marché bio – Espace Commercial Saint-Philippe

Les permanences

De 15h30 à 17h

Permanence de la conciliatrice de justice sur rendez-vous au 04 92 91 55 81

Tous les mercredis

Permanence de la sécurité sociale (sauf durant les vacances scolaires), de 13h30 à 16h – Mairie Principale

Chaque mercredi et samedi matin de 10h à 12h

Permanence de la Croix-Rouge Française de Sophia Biot Valbonne

Rue du Portugal - 09 63 29 83 62

Merci à tous de votre générosité

Le 1^{er} mardi du mois

Permanence Opération Façade - Service Urbanisme, de 8h30 à 12h30

Le 3^{ème} lundi du mois

Permanence de l'ADIL 06 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au CCAS, de 13h30 à 16h

Samedi 5 et dimanche 6 janvier

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires (Brioche des Rois), 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Mercredi 9 janvier

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

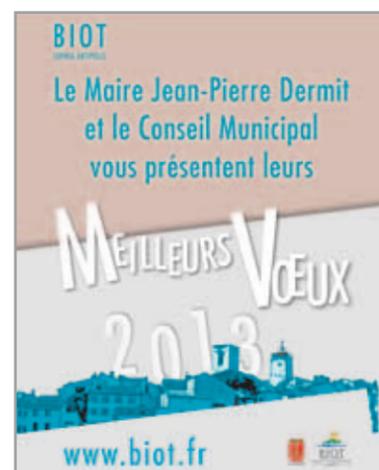


Jeudi 10 janvier

Inauguration du Foyer des Seniors, 14h - CCAS

Vendredi 11 janvier

Cérémonie de présentation des Vœux du Maire à la population, 18h30 - Hôtel Sophia Country Club



Samedi 12 janvier

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h-12h - Bibliothèque St Exupéry

Mercredi 16 janvier

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - Bibliothèque George Sand

Samedi 19 janvier

Inauguration des travaux de la route d'Antibes, 11h

Samedi 19 janvier

Théâtre « Madame est morte » par la Cie Antonin Artaud, 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 20 janvier

Théâtre « Madame est morte » par la Cie Antonin Artaud, 16h - Espace des Arts et de la Culture

Mercredi 23 janvier

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Mercredi 23 janvier

Vernissage de l'exposition « Regards », 18h - Espace des Arts et de la Culture • Entrée libre

Vendredi 25 janvier

Cinéma (programmation à venir), Espace des Arts et de la Culture

Samedi 26 janvier

Permanence du Maire sans rendez-vous, 8h-12h - Mairie Principale

Mercredi 30 janvier

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - Bibliothèque George Sand

Jeudi 31 janvier

Conseil Municipal, 18h - Salle des Associations

Vendredi 1^{er} février

Vernissage de l'exposition « Légèreté », 18h30 - Office de Tourisme • Entrée libre

Samedi 2 et dimanche 3 février

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires (Canistrelli), 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre



Dimanche 3 février

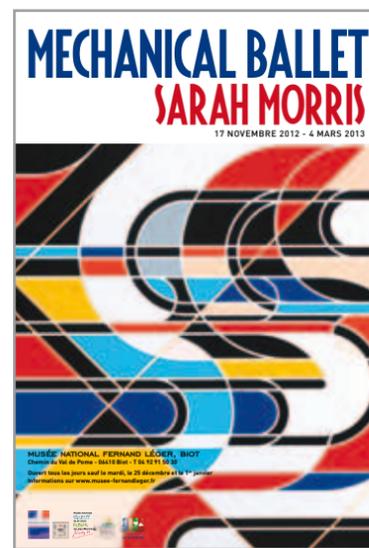
Un dimanche au Musée Léger : cinéma et visite, 14h30 - Musée national Fernand Léger

Mercredi 6 février

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Jeudi 7 février

Visite de l'exposition « Sarah Morris, Mechanical Ballet » par le Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises - Musée national Fernand Léger



Vendredi 8 février

Cinéma (programmation à venir), Espace des Arts et de la Culture

Samedi 9 février

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h-12h - Bibliothèque St Exupéry

Dimanche 10 février

Fête du Mimosa, 10h-18h - Centre historique • Entrée libre

Mercredi 13 février

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - Bibliothèque George Sand

Jeudi 14 février

Le Mariage à l'Honneur - Salle des Mariages

Samedi 16 février

Théâtre (programmation à venir), 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 17 février

Théâtre (programmation à venir), 16h - Espace des Arts et de la Culture

Du 18 février au 3 mars

Ateliers culturels « Sarah Morris, Mechanical Ballet », 10h-12h et 14h-16h - Musée national Fernand Léger

Mercredi 20 février

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Samedi 23 février

Conférence « Les Anglais à Nice » par Agnès Dumartin - Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Mercredi 27 février

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Samedi 2 et dimanche 3 mars

Cuisson de vos plats et ateliers culinaires (Montecao), 9h-15h - Four Communal Émile Cheval • Entrée libre

Samedi 2 mars

Conférence « Le théâtre bleu des Azuléjos », 16h30 - Salle des Associations • Entrée libre

Dimanche 3 mars

Un dimanche au Musée Léger : cinéma et visite, 14h30 - Musée national Fernand Léger

Mercredi 6 mars

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Mercredi 13 mars

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - Bibliothèque George Sand

Vendredi 15 mars

Cinéma (programmation à venir), Espace des Arts et de la Culture

Samedi 16 mars

Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h-12h - Bibliothèque St Exupéry



Samedi 16 mars

Carnaval, à partir de 14h30 - Centre historique • Entrée libre

Lundi 18 mars

Conférence « L'attitude courageuse d'Italiens niçois en 1941-1943 » par Danielle Baudot-Laksine - Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

Mercredi 20 mars

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - CCAS

Samedi 23 mars

Théâtre « Tout au bord » par la Cie Théâtre Entre Nous, 20h30 - Espace des Arts et de la Culture

Dimanche 24 mars

Vide-grenier de l'APE St Philippe - Stade de St Philippe

Dimanche 24 mars

Théâtre « Chocolat piment » par la Cie Théâtre Entre Nous, 16h - Espace des Arts et de la Culture

Mercredi 27 mars

Atelier d'écriture Seniors « L'encrier de Biot », 13h45-15h45 - Bibliothèque George Sand

Jeudi 28 mars

Conseil Municipal, 18h - Salle des Associations

Vendredi 29 mars

Cinéma (programmation à venir), Espace des Arts et de la Culture

Samedi 30 mars

Chasse aux œufs, 14h - 17h - Jardin Frédéric Mistral • Entrée libre

Vendredi 5 avril

Biot et les Templiers 2013, dès 18h30 - Centre historique • Entrée libre

Samedi 6 avril

Biot et les Templiers 2013, toute la journée - Centre historique • Entrée libre

Dimanche 7 avril

Biot et les Templiers 2013, toute la journée - Centre historique • Entrée libre



La Ville de Biot présente

BIOT 2013
et les **Templiers**
du 5 au 7 avril